

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 2 MARS 2023

ORDRE DU JOUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 2 MARS 2023

INFORMATION

LA PASSATION DES MARCHES INFERIEURS AUX SEUILS EUROPEENS ET DES MARCHES GROUPEES

RAPPORTS

RAPPORT 2023-13 COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2023
ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2023-14 COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) BUDGET PRINCIPAL
EXERCICE 2022
ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2023-15 REPORTS DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL 2022 SUR 2023
ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2023-16 REPRISE DE RESULTAT 2022 AU BUDGET PRINCIPAL 2023
AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET PRINCIPAL
ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2023-17 SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES HOMMES AU SEIN DU SDIS DE
VAUCLUSE
ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2023-18 BUDGET PRIMITIF 2023 AVEC REPRISE DE RESULTAT 2022
BUDGET PRINCIPAL
ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2023-19 AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT 2023
MODIFICATION OU CLOTURE D'AP/CP
ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2023-20 COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) BUDGET ANNEXE RESTAURATION
EXERCICE 2022
ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2023-21 REPRISE DE RESULTAT 2022 AU BUDGET ANNEXE RESTAURATION 2023
AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET ANNEXE RESTAURATION
ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2023-22 BUDGET PRIMITIF 2023
BUDGET ANNEXE RESTAURATION
ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2023-23 MISE A DISPOSITION AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER
D'UN OFFICIER DU CORPS DEPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS
ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2023-24 RESEAU RADIO DU FUTUR
RRF

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2023-25 REGIE D'AVANCES POUR LA GESTION DE TITRES SERVICES POUR LES FRAIS DE
REPAS FORMATION MODIFICATION DE LA VALEUR FACIALE DES TITRES SERVICES

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2023-26 AUTORISATION DE PASSATION DE L'AVENANT N°4 AU MARCHE N°2020-74
(ACCORD CADRE N°2020-15) RELATIF A LA FOURNITURE DE MOBILIER DE BUREAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT 2023-27 REMISE GRACIEUSE DE DETTES POUR TROP-PERÇU DE TRAITEMENT

ADOPTE A L'UNANIMITE



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 2 MARS 2023
.....

DELIBERATION 13/2023

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 2 Mars 2023 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT
Monsieur Jean-François LOVISOLO

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Roger ROSSIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Brigitte MACHARD

AVAIT DONNE POUVOIR :

Monsieur Bruno VALLE à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Lieutenant Yves LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christine LANTHELME, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Jean-Marc BRABANT, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 2 MARS 2023

RAPPORT N° 2023-13

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

Le procès-verbal de la séance du 9 Février 2023 a été transmis à tous les membres du Conseil d'Administration.

Si ce document ne fait l'objet d'aucune observation, il vous est proposé d'en approuver le contenu.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le jeudi 9 février 2023 à 16h00, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse s'est réuni dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

I - Composition du Conseil d'Administration et présences

* Collège des conseillers départementaux

Membres titulaires à voix délibérative

| | |
|------------------------|--|
| Madame Sophie RIGAUT | Conseillère départementale du canton de Vaison |
| Madame Marielle FABRE | Conseillère départementale du canton de l'Isle sur la Sorgue |
| Madame Annick DUBOIS | Conseillère départementale du canton d'Avignon 3 |
| Monsieur Anthony ZILIO | Conseiller départemental du canton de Bollène |

Membres suppléants à voix délibérative

| | |
|-------------------------|---|
| Madame Danielle BRUN | Conseillère départementale du canton du Pontet |
| Madame Noëlle TRINQUIER | Conseillère départementale du canton de Pertuis |

* Collège des Maires et Présidents d'EPCI

Membres titulaires avec voix délibérative

| | |
|--------------------------|--|
| Madame Catherine GAY | Adjointe au Maire d'Avignon |
| Monsieur Louis DRIEY | Maire de Piolenc |
| Monsieur Jérôme BOULETIN | 1 ^{er} vice-président de la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin |

Avait donné pouvoir :

Monsieur Roger ROSSIN à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient avec voix consultative

Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse

Représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers

Lieutenant Yves LE GUENNEC (membre titulaire)

Représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers

Lieutenant Christophe VACHER (membre titulaire)

Représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers

Adjudant Lionel GOMEZ (membre titulaire)

Représentant des sapeurs-pompiers volontaires officiers

Commandant Jean-Robert BARTHELEMY (membre titulaire)

Assistait également à la séance

Colonel HC Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du SDIS de Vaucluse

Assistait par visio-conférence

Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de Cabinet de Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse

Etaient excusés

Madame Violaine DEMARET
Madame Françoise DEMONT
Madame Suzanne BOUCHET

Messieurs André AIELLO, Joël BOUFFIES, Hervé DE LEPINAU, Jean-François LOVISOLO, Patrick MERLE, Roger ROSSIN, Bruno VALLE

Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE et Commandant Stéphane RABAGLIA

Siégeant à 10 membres à voix délibérative, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer, le quorum étant atteint.

Le Président procède aux informations suivantes :

- Rapports votés en bureaux du conseil d'administration au cours du second semestre 2022
- Cessions de véhicules et de matériels au cours de l'année 2022
- Recours à un emprunt en 2022, d'un montant de 1 800 000 € réalisé auprès du Crédit Agricole Alpes Provence, sur 20 ans au taux fixe de : 2.97%.

Rapport 2023-01 : Compte-rendu de la séance du 14 décembre 2022

Monsieur le Président présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2023-02 : Rapport d'orientation budgétaire sur l'évolution des ressources et des charges

Monsieur le Président présente le rapport

Monsieur Louis DRIEY remercie le Conseil Départemental qui, au travers de l'effort financier consenti, permet au SDIS de ne pas augmenter davantage le montant des contributions communales.

Il tient à remercier une nouvelle fois les sapeurs-pompiers du département pour le travail réalisé lors des importants incendies qui ont sévi sur sa commune durant la période estivale.

Monsieur Thierry LAGNEAU remercie Monsieur Louis DRIEY pour son intervention. Il rappelle qu'en effet, historiquement, dans le département de Vaucluse, le conseil départemental a toujours pris à sa charge une part importante du financement du SDIS (62% contre 38% pour les communes), contrairement à ce qui peut se faire ailleurs, dans d'autres départements, où la répartition des contributions entre les communes et le département se fait de façon plus égalitaire (50% pour les deux collectivités)

Madame Noëlle TRINQUIER remercie également le Département pour sa participation importante et indique être surprise de ne pas voir apparaître dans la liste des projets, les travaux de rénovation prévus dans les locaux de la caserne de la Bastide des Jourdans.

Le Président répond qu'il s'agit d'un sujet sensible et ajoute que les travaux ont bien été inscrits dans le plan précédent. Il confirme que ce projet n'est ni écarté ni oublié mais que des discussions sont en cours avec la commune afin de trouver un consensus sur le cadrage financier lié à cette opération.

Il ajoute que les travaux au sein de ce centre sont en effet nécessaires.

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 2023-03 : Schéma directeur des systèmes d'information 2022-2025

Le Colonel Jérôme SOTTY présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2023-04 : Réalisation d'un plan de continuité d'activités du SDIS 84 lors d'un délestage électrique programmé

Le Directeur présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2023-05 : Renouvellement des représentants des communes au CASDIS : élection partielle pondération des suffrages

Monsieur le Président présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2023-06 : Désignation des membres de la commission de recensement des votes instituées par l'article R1424-13 du CGCT

Le Président présente le rapport

Il propose la désignation des élus suivants pour siéger à la commission de recensement qui se réunira le 22 mars prochain : Monsieur le Maire de Jonquières, Monsieur le Maire de Jonquerettes, Monsieur le Président de la Communauté des Communes Rhône Lez Provence – CCRLP et Monsieur le Président de la Communauté des Communes les Sorgues du Comtat.

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport 2023-07 : Modification du tableau des effectifs

Le Colonel Jérôme SOTTY présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2023-08 : Convention de collaboration à l'organisation du concours interne de Sergent de SPP au titre de l'année 2023

Le Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2023-09 : Convention entre le SDIS de Vaucluse et l'ENSOSP en vue de l'usage de l'environnement numérique d'apprentissage des SDIS (ENASIS)

Le Colonel Jérôme SOTTY présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2023-10 : Convention de formation entre le SDIS de Vaucluse et l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne/ECASC – Année 2023

Le Colonel Jérôme SOTTY présente le rapport

Monsieur Anthony ZILIO demande au Directeur s'il serait possible de prévoir des sessions de formation en direction des élus, sur l'interface Forêt/Habitat et souligne que les élus rencontrent parfois des difficultés dans ce cadre, pour le traitement des documents d'urbanisme.

Le Directeur répond qu'une action pourrait être envisagée en lien avec la DDT effectivement.

Madame Marielle FABRE indique qu'il existe des flyers assez pédagogiques réalisés par les CCF

Monsieur Anthony ZILIO répond qu'il connaît ces documents mais souligne qu'il souhaiterait bénéficier d'informations ou d'accompagnement concernant les OLD, et indique qu'il est parfois compliqué de faire comprendre aux administrés les risques encourus sur ces obligations légales de débroussaillage.

Monsieur Thierry LAGNEAU précise que des panneaux à visée pédagogique sont réalisés par l'ONF et demande au SDIS s'il est possible de les faire circuler sur les communes intéressées.

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 2023-11 : Convention relative à la mise à disposition d'images de vidéoprotection dans le cadre de la gestion d'un événement sur ou à proximité de l'autoroute

Le Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT présente le rapport

Monsieur Louis DRIEY demande s'il n'est pas nécessaire de disposer d'une autorisation préfectorale pour le partage d'images publiques.

Le Lieutenant-Colonel Philippe CHAUSSINAND indique que ce n'est pas le cas, car ces images sont retransmises en direct sans enregistrement et souligne que le Service n'héberge pas ces images.

Le directeur précise que l'utilisation de ces images n'a qu'une visée opérationnelle.

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 2023-12 : Renouvellement de la convention relative à la prise en charge des interventions, à la mise à disposition de l'infrastructure et aux modalités de coopération entre le SDIS de Vaucluse et Autoroute du Sud de la France (Groupe Vinci Autoroutes)

Le Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

A l'issue de la présentation des rapports, Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfète remercie l'ensemble des élus pour la bonne tenue de cette réunion et précise qu'il est très heureux d'accueillir la commission de recensement le 22 mars en Préfecture.

Après avoir demandé aux membres du Conseil s'ils avaient d'autres questions particulières à formuler, le Président lève la séance à 17h25

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 9 février 2023 qui lui est présenté.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU





SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 2 MARS 2023
.....

DELIBERATION 14/2023

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 2 Mars 2023 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT
Monsieur Jean-François LOVISOLO

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Roger ROSSIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Brigitte MACHARD

AVAIT DONNE POUVOIR :

Monsieur Bruno VALLE à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Lieutenant Yves LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christine LANTHELME, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Jean-Marc BRABANT, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 2 MARS 2023

RAPPORT N° 2023-14

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2022

Lors de sa séance du 8 novembre 2021, dans sa délibération N°62/2021, le Conseil d'Administration du SDIS a adopté, pour l'exercice 2022, l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU). Le SDIS s'étant porté volontaire pour ce nouveau dispositif.

Ce CFU a vocation à se substituer, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public et poursuit plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- améliorer la qualité des comptes
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU est préparé conjointement par le SDIS 84 et la Paierie Départementale de Vaucluse, dans le respect de leurs prérogatives respectives.

La transmission du CFU au représentant de l'État aux fins de contrôle budgétaire sera effectuée par le SDIS, par voie dématérialisée, dans l'application Actes budgétaires.

Le CFU imposait le passage à la nomenclature M57. L'exercice 2022 a été le premier exercice exécuté avec ce prérequis.

Le CFU 2022 du Budget Principal vous est soumis pour approbation. Les résultats de l'exercice se présentent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|---|---------------------------------|
| Recettes prévues (y compris DM technique-cession) | 17 021 615.80 € résultat inclus |
| Recettes réalisées | 14 184 245.21 € (83.33 %) |
| Dépenses prévues (y compris DM technique cession) | 17 021 615.80 € |
| Dépenses réalisées | 14 060 244.92 € (82.60 %) |
| Résultat brut de l'exercice : | + 124 000.29 € |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|---|--------------------------|
| Recettes prévues (y compris DM technique-cession) | 64 514 065.80 € |
| Recettes réalisées | 63 301 741.53 € (98.12%) |

| | |
|---|---------------------------|
| Dépenses prévues (y compris DM technique cession) | 64 514 065.80 € |
| Dépenses réalisées | 62 948 352.86 € (97.57 %) |

Résultat brut de l'exercice : + 353 388.67 €

RESTES A REALISER 2022 SUR 2023

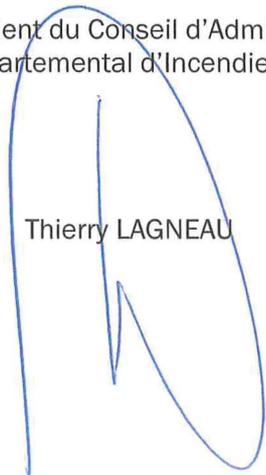
| | |
|---------------------------|----------------|
| Recettes d'investissement | 0.00 € |
| Dépenses d'investissement | 2 697 985.01 € |

Je propose au Conseil d'Administration, après examen des pièces comptables, d'approuver ce Compte Financier Unique pour l'exercice 2022.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



La Première Vice-Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Financier Unique du Budget Principal - Exercice 2022 qui lui est soumis.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 2 MARS 2023
.....

DELIBERATION 15/2023

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 2 Mars 2023 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT
Monsieur Jean-François LOVISOLO

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Roger ROSSIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Brigitte MACHARD

AVAIT DONNE POUVOIR :

Monsieur Bruno VALLE à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Lieutenant Yves LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christine LANTHELME, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Jean-Marc BRABANT, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 2 MARS 2023

RAPPORT N° 2023-15

REPORTS DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL 2022 SUR 2023

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les reports de crédits à réaliser de l'exercice 2022.

Ces crédits représentent les sommes restant à mandater en fin d'exercice 2022 pour des dépenses ou des crédits de paiement afférents à l'exercice.

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A REPORTER

Pas de reports de recettes d'investissement.

LE TOTAL DES RESTES A REALISER EN RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ELEVE A :
0 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles..... 94 963.15€

| | |
|--|-------------|
| 2031- Frais d'études..... | 28 380.00 € |
| 2033- Frais d'insertion..... | 4 711.15 € |
| 2051- Logiciel gestion temps des activités | 60 000.00 € |
| 2051- Logiciel bureautique et système licence SCCM | 1 872.00 € |

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles..... 2 322 569.34 €

| | |
|---|--------------|
| 21311 – Entretien des bâtiments administratifs..... | 127 115.23 € |
| 21315 – Entretien des unités opérationnelles | 43 893.26 € |
| 21531 – Serveur Artemis..... | 23 653.73 € |
| 21538 – Matériaux réseaux | 34 087.97 € |
| 21561 - VLMTT..... | 69 324.00 € |
| 21561 – CTU..... | 78 276.00 € |
| 21561 – Camion Citerne Feux de Forêts..... | 448 958.40 € |
| 21561 – VCG | 17 636.00 € |
| 21561 – MPR..... | 42 627.24 € |
| 21561 – Embarcation | 33 437.09 € |
| 21561 – Fourgon Pompe Tonne | 107 849.87 € |



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

| | |
|---|--------------|
| 21561 - VITT | 270 637.92 € |
| 21561 - CCRM | 285 452.84 € |
| 21561 - Embarcation polyvalent secours Rhône | 230 167.16 € |
| 21568 - Matériel équipes spécialisées | 25 659.54 € |
| 21568 - Appareils bio médicaux | 82 939.83 € |
| 21568 - Matériel médico secouriste | 5 007.60 € |
| 21568 - Vêtements d'intervention | 18 403.96 € |
| 21568 - Accessoires Antares | 649.16 € |
| 21568 - Multi paramètres | 55 412.00 € |
| 21578 - Autres matériels | 429.60 € |
| 21578- Matériel équipement caserne la Vallée d'Aygues | 5 000.00 € |
| 21578- Mallettes kits pédagogiques | 2 491.20€ |
| 21578- Modernisation téléphonie | 77 031.46 € |
| 21578- Drones | 2 019.72 € |
| 21578- Autres matériels | 1 460.10 € |
| 21578- Matériel de cuisine | 1 511.40 € |
| 21578- Matériels divers non médical PUI | 1 758.12 € |
| 21838 - Affichage dynamique | 65 642.89 € |
| 21838 - Matériel serveur | 90 000.00 € |
| 21838- Mur d'écran | 28 338.49 € |
| 21848 - Mobilier | 45 697.56 € |

Chapitre 23 - Immobilisations en cours..... 280 452.52 €

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| 2313 - Caserne les Dentelles | 9 693.30 € |
| 2313 - Caserne Vallée d'Aygues..... | 263 234.66 € |
| 2313 - Caserne Cheval Blanc | 5 402.80 € |
| 2313- Caserne la Garance..... | 2 121.76 € |

Le total des reports pour les dépenses réelles d'investissement s'élève à un montant de : 2 697 985.01 €.

LE SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT S'ELEVE A.....2 697 985.01 €

Je vous demande d'approuver ces reports qui seront repris dans le calcul du résultat de l'exercice 2022.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

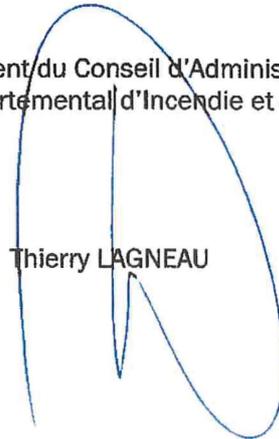
Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur les reports de crédits du Budget Principal 2022 sur 2023.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU





SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 2 MARS 2023
.....

DELIBERATION 16/2023

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 2 Mars 2023 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT
Monsieur Jean-François LOVISOLO

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Roger ROSSIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Brigitte MACHARD

AVAIT DONNE POUVOIR :

Monsieur Bruno VALLE à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Lieutenant Yves LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christine LANTHELME, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Jean-Marc BRABANT, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 2 MARS 2023

RAPPORT N° 2023-16

REPRISE DE RESULTAT 2022 AU BUDGET PRINCIPAL 2023 AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Après la constatation de l'arrêté des comptes du S.D.I.S au titre de l'exercice 2022, il appartient à notre assemblée de prendre acte du résultat et de prévoir une affectation de celui-ci.

Concernant le Budget Principal, les comptes se présentent de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

| | |
|--|-------------------------|
| Cumul des titres émis..... | 63 301 741.53 € |
| Cumul des mandats émis..... | 62 948 352.86 € |
| <u>Solde</u> | + 353 388.67 € |
| Résultat de fonctionnement reporté 002 | <u>1 521 826.56 €</u> |
| Résultat d'exécution | + 1 875 215.23 € |

Section d'Investissement

| | |
|--|-------------------------|
| Cumul des titres émis..... | 14 184 245.21 € |
| Cumul des mandats émis..... | <u>14 060 244.92 €</u> |
| <u>Solde</u> | + 124 000.29 € |
| Résultat d'investissement reporté 001..... | <u>2 569 175.13 €</u> |
| Solde d'exécution (CPT 001)..... | + 2 693 175.42 € |

BESOIN DE FINANCEMENT

Le solde d'exécution détermine un besoin en financement, les dépenses s'avérant supérieures aux recettes. Ce dernier est le suivant :

| | |
|--|-------------------------|
| Etat des restes à réaliser recettes d'investissement | 0.00 € |
| Etat des restes à réaliser dépenses d'investissement..... | <u>2 697 985.01 €</u> |
| Solde restes à réaliser..... | - 2 697 985.01 € |

Le besoin de financement corrigé des restes à réaliser s'élève à

| | |
|--|------------------|
| Solde d'exécution (investissement)..... | + 2 693 175.42 € |
| Solde restes à réaliser | - 2 697 985.01 € |
| Besoin de financement corrigé (1068) | - 4 809.59 € |

Le besoin de financement étant négatif, il y a lieu de corriger le résultat.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|--|------------------|
| Résultat d'exécution -Fonctionnement | + 1 875 215.23 € |
| Besoin de Financement corrigé | - 4 809.59 € |
| Résultat à affecter | + 1 870 405.64 € |

Le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de **1 875 215.23 €** est affecté comme suit:

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement soit **4 809.59 €** au compte 1068 ;
- Le solde, soit **1 870 405.64 €** au solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté R002.

Je vous propose, en conséquence, de décider :

- de couvrir le besoin de financement de **4 809.59 €** au compte 1068 (investissement)
- de reporter le reliquat au solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté R002 pour **1 870 405.64 €**

Ces écritures sont reprises au budget primitif 2023.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et approuve la reprise de Résultat 2022 au Budget Principal 2023 avec l'affectation du Résultat 2022 du Budget Principal.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 2 MARS 2023
.....

DELIBERATION 17/2023

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 2 Mars 2023 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT
Monsieur Jean-François LOVISOLO

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Roger ROSSIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Brigitte MACHARD

AVAIT DONNE POUVOIR :

Monsieur Bruno VALLE à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Lieutenant Yves LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christine LANTHELME, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Jean-Marc BRABANT, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 2 MARS 2023

RAPPORT N° 2023-17

SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES HOMMES AU SEIN DU SDIS DE VAUCLUSE

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 et au décret n° 2015-761 du 24 juin 2015, les collectivités territoriales sont tenues de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le SDIS de Vaucluse s'est engagé, dès 2017, dans cette démarche avec la mise en place d'un groupe de travail dédié à cette thématique et proposant un plan d'actions comptant pas moins de 67 préconisations en vue de favoriser et encourager la promotion de l'égalité et la prévention des discriminations qui découlent du principe d'égal accès aux emplois public.

Ces travaux ont débouché sur l'élaboration d'une feuille de route du nouveau Groupement Santé, Sécurité, Qualité de vie en Service qui a fait du développement d'un environnement inclusif d'ici le 31 décembre 2024, un de ses objectifs majeurs.

TAUX DE FEMINISATION DANS LES SDIS - Etude 2022 (Etude du Ministère de l'intérieur - DGSCGC)

Au niveau national :

Le taux de femmes chez les sapeurs-pompiers en France a progressé de 24% en 5 ans (passant de 16 à 20%)

→ *Au SDIS de Vaucluse il est de 16% aujourd'hui.*

Au niveau national :

- 6.4% des SPP sont des femmes - Hors Services de santé (SSSM)
- 22.8% des SPV sont des femmes - Hors Services de santé (SSSM)

→ *Au SDIS de Vaucluse*

- 7.5% des SPP sont des femmes - Hors Services de santé (SSSM)
- 18.2% des SPV sont des femmes - Hors Services de santé (SSSM)

I - ETAT DES LIEUX AU SDIS DE VAUCLUSE

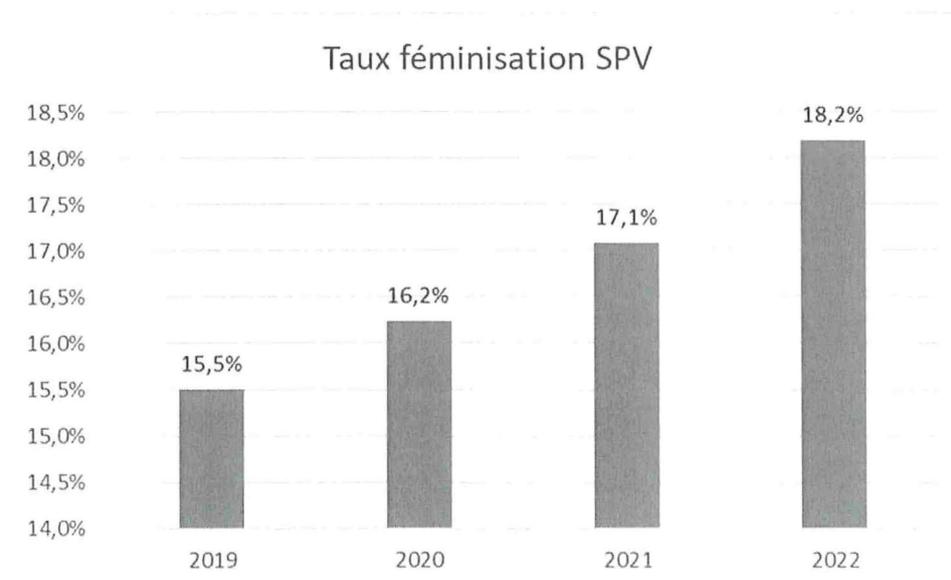
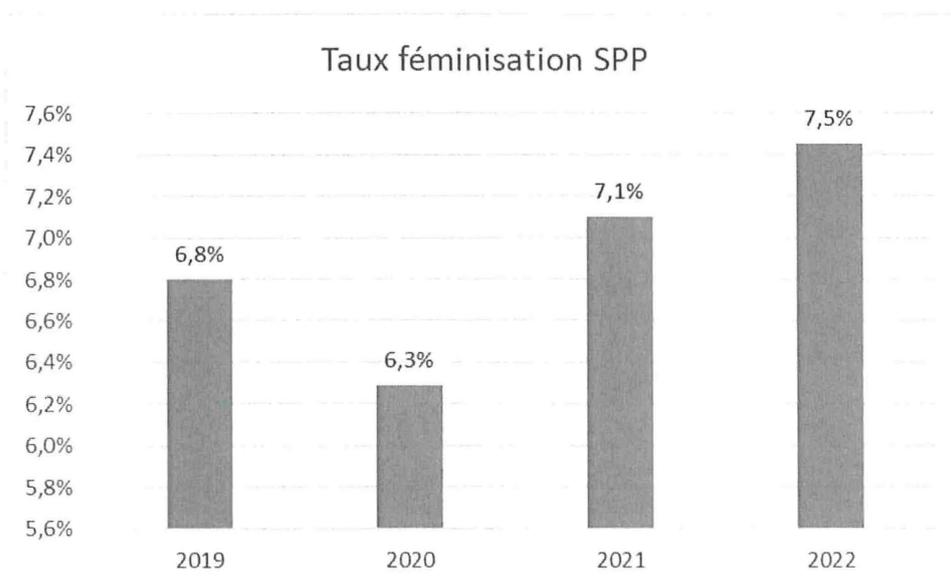
a) La Féminisation

Même si les chiffres restent encore peu élevés au sein du SDIS84, nous constatons une nette évolution du nombre de **femmes sapeurs-pompiers** entre le 01/01/2018 et le 01/01/2023 :

01/01/2018 : 169 SPV féminins → 01/01/2023 : 323 SPV féminins

01/01/2018 : 22 SPP féminins → 01/01/2023 : 41 SPP féminins

► Soit une augmentation des effectifs féminins de 82% chez les professionnels et 89% chez les volontaires entre 2018 et 2023.



b) Répartition dans les effectifs SPP et SPV :

► Officiers au 31/12/2022

5.6 % des officiers SPP sont des femmes

2.5 % des officiers SPV sont des femmes

Suite au dernier concours de Lieutenant 1ère classe organisé en 2022 dans le département de Meurthe et Moselle, trois de nos personnels féminins (deux SPP et une SPV) ont réussi les épreuves.

Elles seront nommées en 2023.

► Sous-officiers au 31/12/2022

6.57% des sous-officiers SPP sont des femmes

9.5 % des sous-officiers SPV sont des femmes

► Sapeurs et Caporaux au 31/12/2022

15.4 % des sapeurs SPP sont des femmes

22.7 % des sapeurs SPV sont des femmes

c) Les Personnels administratifs et techniques :

| Sexe | CADRE A | CADRE B | CADRE C | Total général |
|---------------|---------|---------|---------|---------------|
| Femmes | 64% | 52% | 62% | 60% |
| Hommes | 36% | 48% | 38% | 40% |
| Total général | 14 | 25 | 97 | 136 |

e) Chefs de centres :

Au cours de l'année 2022, deux femmes ont été nommées cheffes de centres : une en qualité de sapeur-pompier professionnel à Bollène et une en qualité de sapeur-pompier volontaire dans le centre d'incendie et de secours de Gordes. C'est la première fois qu'une femme accède au poste de chef de centre en qualité de sapeur-pompier professionnel dans le département de Vaucluse.

f) Chefs de Divisions/Groupements :

2 femmes cheffes de Divisions
9 hommes chefs de Divisions/Groupements.

g) Chefs de Compagnies :

6 Compagnies dirigées uniquement par des sapeurs-pompiers professionnels masculins.

h) Population SSSM :

Population globale 3SM

| Catégorie | Nb agents | Nb femmes |
|-----------|-----------|-----------|
| SPP | 8 | 4 |
| SPV | 135 | 84 |

i) Répartition dans les écoles de jeunes sapeurs-pompiers :

L'écart entre les filles et les garçons est bien moins prégnant dans les écoles de JSP du département puisqu'aujourd'hui, 54.9% des élèves sont des garçons et 45.1% sont des filles.

j) Les demandes de temps partiel des agents du SDIS (50%, 80% et 90%)

| Nombre de Nom | | Temps travail | | | |
|---------------|------------------|---------------|-----|-----|---------------|
| Sexe | Précision statut | 50% | 80% | 90% | Total général |
| F | PAT | 2 | 18 | | 73 |
| | PAT/SPV | | 1 | | 8 |
| | SPP | | 4 | | 21 |
| | SPP/SPV | 1 | 1 | | 23 |
| Total Femmes | | 3 | 24 | | 125 |
| M | PAT | | | | 36 |
| | PAT/SPV | | | | 19 |
| | SPP | | 4 | 2 | 309 |
| | SPP/SPV | 1 | 1 | 1 | 177 |
| Total Hommes | | 1 | 5 | 3 | 541 |
| Total général | | 4 | 29 | 3 | 666 |

75% des personnels à temps partiel sont des personnels féminins. Ce sont plus majoritairement des personnels administratifs et techniques que des sapeurs-pompiers.

k) Congés maternité et congés paternité

Congés maternité 2022 : 4 agents concernés représentant 310 jours de congés.

Congés paternité 2022 : 14 agents concernés représentant 260 jours de congés.

II – LES MESURES MISES EN PLACE

CONSTRUCTIONS :

▪ La progression du taux de féminisation au SDIS 84 a conduit l'Etablissement à réorienter ses priorités de construction et de réaménagement des centres d'incendie et de secours, vers une plus grande adaptation des locaux pour favoriser la pérennisation de leur engagement.

Ainsi un redimensionnement de la surface des vestiaires féminins a été opéré sur les dernières constructions. En effet, si par le passé, l'effectif féminin représentait 10% de l'effectif global du centre, cela peut passer aujourd'hui à 30 % de l'effectif. Il a donc fallu adapter les constructions par davantage de casiers, des vestiaires séparés, des locaux plus grands et des équipements sanitaires adaptés pour les personnels féminins.

Il en va de même pour les vestiaires et sanitaires des services techniques du SDIS qui vont faire l'objet de travaux de réhabilitation prochainement afin de pouvoir mieux accueillir le personnel féminin dans ces bâtiments. Il est à noter qu'en 2018 le SDIS a recruté un personnel féminin (mécanicienne) au sein de l'atelier mécanique.

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS FEMININS

Soucieux de la bonne intégration des femmes au sein des unités du département, un projet de « référentes intégration » est en cours d'élaboration. Ces référentes, qui seront positionnées dans les centres du département, seront à l'écoute des nouvelles arrivantes afin de permettre un accueil bienveillant, attentif et adapté.

Une étude est en cours afin de faire le bilan des bonnes pratiques qui existent sur le département en matière d'accueil des personnels féminins notamment dans les casernes. Celui-ci permettra par la suite d'adapter au mieux ce dispositif.

Je sou mets ces éléments au débat.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes au sein du SDIS de Vaucluse.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 2 MARS 2023
.....

DELIBERATION 18/2023

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 2 Mars 2023 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT
Monsieur Jean-François LOVISOLO

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Roger ROSSIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Brigitte MACHARD

AVAIT DONNE POUVOIR :

Monsieur Bruno VALLE à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Lieutenant Yves LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christine LANTHELME, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Jean-Marc BRABANT, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 2 MARS 2023

RAPPORT N° 2023-18

BUDGET PRIMITIF 2023 AVEC REPRISE DE RESULTAT 2022 BUDGET PRINCIPAL

Le présent budget primitif du SDIS est établi selon les axes définis lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 février 2023.

La préparation de ce budget prend en compte les éléments suivants :

Pour le fonctionnement

Pour les recettes :

- une augmentation de 1.2% de la contribution du Conseil Départemental à laquelle s'ajoutent 464 341 € pour compenser l'augmentation de la prime de feu et 1 053 062 € pour couvrir les charges de fonctionnement supplémentaires, notamment le dégel du point d'indice. Cet effort financier montre la volonté permanente du Département d'accompagner le SDIS dans son fonctionnement.
- grâce au soutien exceptionnel du département de Vaucluse vis-à-vis du SDIS, l'effort des communes et EPCI, a été limité à une augmentation de 3.52% (hors dette) afin de tenir compte des difficultés financières que connaissent les collectivités locales.

Il convient de rappeler que la contribution globale des communes aurait pu évoluer de 6.22% conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) de juillet 2021 à juillet 2022.

Pour les dépenses :

- en ce qui concerne le chapitre 011, le Budget Primitif affiche une hausse de 13.99% afin de tenir compte de l'évolution du prix de l'énergie (+50.67%), du prix du gaz, du carburant (+53.85%). Ce chapitre intègre aussi la location d'un Hélicoptère Bombardier d'Eau pour la saison estivale pour un montant estimé à 300 000 €.

Il convient de préciser que la situation peut encore s'aggraver eu égard aux prévisions économiques qui annoncent de nouveau en 2023, pour la France, une forte inflation entre 4 et 6%, source de fragilité pour la maîtrise de la gestion du SDIS.

- Le budget prévisionnel pour l'année 2023, est fixé à hauteur de 40 992 000 €, soit en augmentation de 2 492 000 € par rapport à l'exercice précédent, ce qui représente une évolution de + 6.47% de BP à BP.
- Les dépenses de personnel permanent intègrent le Glissement Vieillesse Technicité (indiciaire) à hauteur de 2%, la poursuite du plan de rétablissement des postes vacants des sapeurs-pompiers professionnels et le recrutement dans le cadre des besoins nouveaux (10 postes vacants de sapeurs-pompiers professionnels non officiers : 6 pourvus au premier trimestre 2023 et 4 autres à compter du 1^{er} juillet 2023).

Les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires affichent une hausse par rapport au BP 2022 de 6.53%. Cette évolution prend en considération l'impact de la revalorisation du taux des indemnités au 1^{er} octobre 2022 et permettra également au SDIS de payer les indemnités de l'année civile sur l'exercice 2023 en utilisant le mécanisme du rattachement pour le mois de décembre.

Pour l'investissement :

Pour les recettes :

- un soutien conséquent du Conseil Départemental au programme complémentaire d'équipement du SDIS à hauteur de 2 100 000 €.

Pour les dépenses :

La subvention du département permettra de réaliser des opérations en lien avec l'aménagement du territoire :

- la construction de la nouvelle caserne de Monteux
- l'achat de véhicules pour améliorer la couverture des risques sur le département
- la poursuite du schéma directeur des systèmes d'information.

Le budget qui vous est présenté est la synthèse de ce qui peut être proposé en fonction des efforts à réaliser par le SDIS et des moyens de ses contributeurs pour permettre d'assurer au mieux ses missions.

Ce budget qui intègre les reports d'investissement de 2022, le résultat de la gestion 2022 se présente de la manière suivante :

I – Section d'investissement

A - Recettes de la section d'investissement

Pour ce qui concerne les mouvements réels.

➤ Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves..... 1 404 809.59 €

10222 – Fonds Compensation TVA.....1 400 000.00 €

Le FCTVA est calculé selon les dépenses d'investissement de l'exercice 2022.

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 4 809.59 €

➤ **Chapitre 13– Subventions d’investissement..... 2 438 014.99 €**

Article 1312– Subventions d’équipement transférables de la région.....138 000.00 €

Article 1313 – Subventions d’équipement transférables du département.....2 100 000 €

La convention pluriannuelle 2022-2024 conclue avec le Conseil Départemental prévoit, en investissement : une subvention de 2 100 000 € pour 2023.

Article 1318– Subventions d’équipement autres.....47 014.99 €

Cette subvention est versée par la Compagnie Nationale du Rhône pour l’achat d’un Bateau Secours Rhône, elle concerne le deuxième acompte.

Article 13148 – Subventions d’équipement transférables des communes.....153 000 €

Le budget intègre essentiellement le solde de la participation des communes à la construction de la caserne Vallée d’Aygues (Sérignan du Comtat et Camaret sur Aigues).

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées 3 000 000 €**

L’emprunt proposé pour cette année se décompose en deux parties :

- 2 000 000 € conformément à l’engagement du SDIS dans la maîtrise de sa dette pour financer les travaux de construction de centres de secours et l’achat de matériels d’interventions et véhicules particuliers, le SDIS peut avoir recours à l’emprunt

- 1 000 000 € emprunt supplémentaire pour financer la rénovation des bâtiments au niveau énergétique et l’installation de panneaux photovoltaïques. L’emprunt serait traité comme un prêt relais dans l’attente de versement d’aides. Celles-ci proviendraient de demandes de subventions d’investissement en cours d’arbitrage par le Conseil Départemental et des participations de l’Etat et de la Région.

Si toutes les subventions et participations extérieures pour l’année 2023 sont réalisées alors seul l’emprunt de 2 000 000 € aura un impact sur l’endettement du SDIS.

Le total des mesures nouvelles de recettes réelles d’investissement s’élève à un montant de : 6 842 824.58 €.

Pour ce qui concerne les mouvements d’ordre.

➤ **Chapitre globalisé 040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections 6 770 000 €**

Ce montant correspond au montant prévisionnel de l’amortissement des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles pour l’exercice.

➤ **Chapitre globalisé 041 – Opérations patrimoniales..... 134 000 €**

Article 2031 – Frais d'études 95 000 €

Article 2033 – Frais d'insertion 9 000 €

Prévision de recettes correspondant à des écritures techniques d'intégration des frais d'études et d'insertion.

Article 238 – Avances et acomptes versés..... 30 000 €

Le total des mesures nouvelles de recettes d'ordre d'investissement s'élève à un montant de : 6 904 000 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 s'élève à :
 2 693 175.42 €

**TOTAL GENERAL MESURES NOUVELLES RECETTES PREVISIONNELLES
 D'INVESTISSEMENT : 16 440 000 €**

B - Dépenses de la section d'investissement

Pour ce qui concerne les mouvements réels.

Au titre des reports de 2022 sur 2023

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles..... 94 963.15 €

2031– Frais d'études28 380.00 €

2033– Frais d'insertion..... 4 711.15€

2051– Logiciel gestion temps des activités60 000.00 €

2051– Logiciel bureautique et système licences SCCM 1 872.00 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles..... 2 322 569.34 €

21311 – Entretien des bâtiments administratifs..... 127 115.23 €

21315 – Entretien des unités opérationnelles.....43 893.26 €

21531 – Serveur Artemis.....23 653.73 €

21538 – Matériaux réseaux34 087.97 €

21561 - VLMTT.....69 324.00 €

21561 – CTU..... 78 276.00 €

21561 – Camion Citerne Feux de Forêts..... 448 958.40 €

21561 – VCG.....17 636.00 €

21561 – Embarcation gonflable 33 437.09 €

21561 – MPR.....42 627.24 €

21561 – Fourgon Pompe Tonne Léger Secours Routier 107 849.87 €

21561 - VITT 270 637.92 €

21561 – CCRM 285 452.84 €

21561 – Embarcation polyvalente secours Rhône..... 230 167.16 €

| | |
|---|-------------|
| 21568 – Matériel équipe spécialisée | 25 659.54 € |
| 21568 – Appareil bio médicaux | 82 939.83 € |
| 21568 – Matériel médico secouriste..... | 5 007.60 € |
| 21568 – Vêtements d'intervention | 18 403.96 € |
| 21568 – Accessoires Antares | 649.16 € |
| 21568 – Multiparamètres | 55 412.00 € |
| 21578 – Autres matériels | 429.60 € |
| 21578 – Matériel équipement caserne Vallée d'Aygues | 5 000.00 € |
| 21578 – Matériel kits pédagogiques..... | 2 491.20 € |
| 21578- Modernisation téléphonie | 77 031.46 € |
| 21578- Drones | 2 019.72 € |
| 21578- Autres matériels..... | 1 460.10 € |
| 21578- Matériels divers non médical PUI | 1 758.12 € |
| 21578- Matériels de cuisine..... | 1 511.40 € |
| 21838- Affichage dynamique | 65 642.89 € |
| 21838- Matériel serveur | 90 000.00 € |
| 21838 – Mur d'écran | 28 338.49 € |
| 21848- Mobilier de bureau..... | 45 697.56 € |

Chapitre 23 – Immobilisations en cours.....280 452.52 €

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| 2313- Caserne les Dentelles | 9 693.30 € |
| 2313- Caserne la Vallée d'Aygues..... | 263 234.66 € |
| 2313- Caserne Cheval Blanc | 5 402.80€ |
| 2313- Caserne Garance..... | 2 121.76 € |

Le total des reports pour les dépenses réelles d'investissement s'élève à un montant de : 2 697 985.01 €.

Au titre des mesures nouvelles 2023

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés..... 2 391 000 €**

Article 1641 – Emprunts des établissements de crédits.....2 391 000 €

Prévision de paiement du capital des emprunts en cours.

➤ **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles..... 636 114.99 €**

Article 2031 – Frais d'études

Etudes pour les futures constructions et la faisabilité d'implantation de panneaux photovoltaïques.

Article 2033 – Frais d'insertion

Calcul des frais d'insertion des marchés afférents à la section d'investissement.

Article 204111 – Participation NEXSIS 100 000 €

Selon la délibération du CASDIS 2022-85 du 14 décembre 2022, le SDIS s'engage à verser à l'ANSC (Agence Numérique de la Sécurité Civile) une somme de 100 000 euros pendant quatre ans soit jusqu'en 2026.

La subvention apportée par le SIS à l'ANSC concerne la mise en œuvre des missions qui lui ont été confiées par le décret n° 2021-9070 du 21 juillet 2021 relatif au système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile « NexSIS 18-112 ».

Ce système met en œuvre les systèmes et applications nécessaires:

- au traitement des alertes reçues au travers des numéros d'appel d'urgence 18 et 112 ;
- aux communications entre la population et les services de secours d'urgence;
- à la gestion opérationnelle et à la gestion de crise assurées par les services d'incendie et de secours et ceux de la sécurité civile ;
- à l'interopérabilité avec les systèmes d'information des organismes publics et privés concourant à la sécurité civile, notamment ceux des services de sécurité publique et de santé.

Article 2051 – Concessions et droits similaires, brevets, licences 416 100 €

Prise en compte des brevets et licences suivants :

| | |
|--|----------|
| Logiciel gestion du temps et des activités | 40 000 € |
| Outils numériques pédagogiques | 3 000 € |
| Licences bureautiques et systèmes licence SCCM | 4 300 € |
| Logiciel standard | 6 000 € |
| Logiciel de sécurité | 32 000 € |
| Licences cisco umbrella | 60 000 € |
| Filtrage Web | 46 000 € |
| Gestion des impression photocopieurs | 3 800 € |
| Techsis patrimoine | 80 000 € |
| Logiciel document unique | 10 000 € |
| Logiciel gestion parc mobile tablettes | 16 000 € |
| Logiciel 3SM URGSAIP | 70 000 € |
| Inetum cody 2 | 45 000 € |

➤ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles 8 286 900 €

21311 – Bâtiments administratifs 200 000 €

21315 – Centres d'incendie et de secours 2 300 000 €

| | |
|---|-------------|
| Entretien des casernes | 400 000 € |
| Travaux installation panneaux photovoltaïques | 1 600 000 € |
| Travaux rénovation étanchéité | 300 000 € |

21531 – Réseaux de transmission 40 000 €

Ce compte concerne la sécurisation des canaux de transmission.

21538 – Autres Réseaux 73 000 €

| | |
|--------------------------------|----------|
| Matériel réseaux | 55 000 € |
| Matériel réseau borne WIFI CPI | 18 000 € |

21561 – Matériel roulant..... 2 749 000 €

Cette inscription permet, outre de grosses réparations sur les véhicules d'intervention, la mise en place du programme d'équipement :

| | |
|--|-----------|
| VLMTT | 45 000 € |
| VLHR | 80 000 € |
| CCFS | 490 000 € |
| CTU | 48 000 € |
| Véhicule GRIMP | 100 000 € |
| Véhicule Feux Tactiques | 100 000 € |
| Cellule SR lourd | 120 000 € |
| Cellule SD USAR | 100 000 € |
| Cebal berce remorquable | 40 000 € |
| Camion Citerne Feux de Forêts | 282 000 € |
| VCG | 84 000 € |
| Embarcation gonflable | 15 000 € |
| Grosse réparation | 40 000 € |
| Fourgon Pompe Tonne | 275 000 € |
| Canons CCFM | 44 000 € |
| Véhicule Léger Radio | 96 000 € |
| Retrofit CCFM autoprotection | 80 000 € |
| Porte berce 10 tonnes | 135 000 € |
| Modernisation VSEC | 40 000 € |
| Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes | 475 000 € |
| Véhicule frigo | 60 000 € |

21568 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile..... 1 551 400 €

| | |
|--|-----------|
| Matériel d'intervention | 80 000 € |
| Compresseur air respirable | 10 000 € |
| Extincteur | 25 000 € |
| Détecteur CO | 11 000 € |
| Explosimètres | 10 000 € |
| Appareil Respiratoire Isolant | 80 000 € |
| Tuyaux | 40 000 € |
| Matériel thermique | 25 000 € |
| Caméras thermiques | 30 000 € |
| Matériel électrique opérationnel | 10 000 € |
| Matériel désincarcération renouvellement | 45 000 € |
| Combinaison anti insectes | 10 000 € |
| Matériel équipes spécialisées | 120 000 € |
| Lances incendie | 20 000 € |
| Matériel incendie jeunes sapeurs-pompiers | 15 000 € |
| Habillement jeunes sapeurs-pompiers | 15 000 € |
| Appareils bio médicaux | 50 500 € |
| Matériel médico secouriste | 53 000 € |
| Matériel pédagogique SSM | 5 000 € |
| Vêtements d'intervention | 360 000 € |
| Appareils de transmission / radio analogique | 20 000 € |
| Sélectifs | 125 500 € |
| Accessoires Antares | 35 000 € |
| Mannequin secourisme | 5 400 € |
| Mannequin sauvetage | 1 000 € |
| Multiparamètres | 250 000 € |
| Ensemble de protection | 100 000 € |

21578 – Autre matériel technique486 000 €

| | |
|---|-----------|
| Matériel atelier | 30 000 € |
| Autres matériels | 20 000 € |
| Matériel équipement nettoyage EPI | 50 000 € |
| Matériel équipement caserne Vallée d'Aygues | 5 000 € |
| Matériels formation gestes qui sauvent | 2 000 € |
| Machine à fumée | 1 000 € |
| Mallettes kits pédagogiques | 3 000 € |
| Matériels divers | 1 000 € |
| Autres matériels | 64 000 € |
| Modernisation téléphonie | 90 000 € |
| Matériel communication sonorisation | 5 000 € |
| Onduleurs CPI | 7 500 € |
| Renouvellement smartphone | 5 000 € |
| Caméras FDF levée de doute | 120 000 € |
| Drones | 35 000 € |
| Autres matériels territoires | 10 000 € |
| Matériel divers non médical PUI | 22 500 € |
| Matériel cuisine | 10 000 € |
| Matériel équipement sport | 5 000 € |

217315 – Centres d'incendie et de secours mis à disposition10 000 €

21828 – Autres matériels de transport310 000 €

| | |
|------------------------------|-----------|
| Véhicule Transport Personnel | 40 000 € |
| VLU | 45 000 € |
| Véhicule électrique | 225 000 € |

21838 – Autre matériel informatique 467 500 €

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| Affichage dynamique | 20 000 € |
| Périphériques informatiques | 20 000 € |
| Matériel serveur | 200 000 € |
| Remplacement robot sauvegarde | 22 000 € |
| Renouvellement multifonctions centres | 25 000 € |
| Vidéoprojecteurs | 13 000 € |
| Renouvellement parc copieurs | 65 000 € |
| Cartes professionnelles | 30 000 € |
| Outils numériques pédagogiques GFOR | 7 500 € |
| Renouvellement parc PC | 32 000 € |
| Renouvellement parc PC portable | 33 000 € |

21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers100 000 €

| | |
|----------------------------------|----------|
| Mobilier SSQVS | 20 000 € |
| Mobilier territoires | 5 000 € |
| Mobilier caserne Vallée d'Aygues | 25 000 € |
| Mobilier de bureau | 50 000 € |

➤ Chapitre 23– Immobilisations en cours..... 120 000 €

2313 – Constructions.....100 000 €

Cette inscription concerne la construction de la caserne de Monteux.

238 – Avances et acomptes 20 000 €

Le total des mesures nouvelles de dépenses réelles d'investissement s'élève à un montant de : 11 434 014.99 €.

Pour ce qui concerne les mouvements d'ordre.

➤ Chapitre globalisé 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections 2 174 000 €

Ces opérations concernent l'amortissement des subventions d'investissements transférées.

➤ Chapitre globalisé 041 – Opérations patrimoniales..... 134 000 €

Le total des dépenses d'ordre d'investissement s'élève à un montant de :
2 308 000 €.

| |
|--|
| TOTAL GENERAL MESURES NOUVELLES DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT : 13 742 014.99 € |
|--|

**CES DEPENSES PREVISIONNELLES AJOUTEES AUX REPORTS DE 2023 PERMETTENT
DE PREVOIR LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE :
16 440 000 €**

II – Section de fonctionnement

A. Recettes de la section de fonctionnement

Pour ce qui concerne les mouvements réels.

➤ Chapitre 013 – Atténuation de charges 600 000 €

Article 6419 – Remboursement sur rémunération du personnel 600 000 €

Prévision du remboursement des traitements des agents mis à disposition.

➤ Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses 1 093 000 €

Article 70685 – Interventions soumises à facturation 635 000 €

Recettes relatives aux interventions ou prestations payantes réalisées par le SDIS (35 000 €) ainsi qu'au remboursement des carences des ambulanciers privés (600 000 €).

Article 70688 – Autres prestations de services (services de sécurité) 60 000 €

Article 7083 – Locations diverses (pylônes) 25 000 €

Article 70878 – Remboursement de frais par des tiers 373 000 €

Recettes diverses correspondant principalement à la part des agents sur les titres-restaurant et loyers (270 000 €), remboursement assurances ou maladie (8 000 €), au remboursement des frais de stages (40 000 €), remboursement autres SDIS (5 000 €) et mises à disposition de locaux (50 000 €).

➤ **Chapitre 74 – Contributions et participations 58 834 110 €**

Article 744 – FCTVA..... 30 000 €

La réglementation sur le FCTVA permet de déclarer les dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments) et ainsi récupérer une partie du FCTVA sur ces dépenses.

Article 74718 – Participations Etat autres 35 000 €

Valorisation du remboursement par l'Etat des colonnes organisées par le SDIS84 au profit d'autres SDIS.

Article 7473 – Département 36 627 309 €

En conformité avec la convention pluriannuelle, le Conseil Départemental a fixé sa contribution au montant de 34 397 140 € correspondant à une augmentation de 1.2 %.

Une subvention de 464 341 € pour compenser l'augmentation de la prime de feu et 1 053 062 € pour couvrir les charges de fonctionnement supplémentaires, notamment le dégel du point d'indice

Article 74748 – Communes 13 750 255 €

Soit une augmentation de 3.52% par rapport à 2022.

Article 74758 – Groupements de collectivités 7 945 546 €

Soit une augmentation de 3.52% par rapport à 2022.

Article 74888 – Autres participations 446 000 €

Cette somme comprend :

- les participations des hôpitaux au remboursement des dépenses engagées par le S.D.I.S pour le fonctionnement du SMUR pour un montant de 190 000 €
- le paiement par le Centre Hospitalier d'Avignon des redevances pour l'occupation des locaux par le SAMU au sein du CTAU (121 000 €)
- la participation des autoroutes aux frais des interventions effectuées sur le réseau concédé (130 000 €) ;
- une somme de 5 000 € est prévue au titre de diverses participations.

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 150 484.36 €**

Article 752 – Revenus des immeubles6 000 €

Article 755 – Débits et pénalités perçus..... 10 000 €

Article 75888 – Autres produits divers de gestion courante..... 134 484.36 €

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à un montant de :
60 677 594.36 €.

Pour ce qui concerne les mouvements d'ordre.

| | |
|---|-------------|
| Chapitre globalisé 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections..... | 2 174 000 € |
| Article 7768 – Neutralisation des amortissements | 1 274 000 € |
| Article 777 – Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat | 900 000 € |

Ecritures techniques en rapport avec le chapitre 040 des dépenses d'investissement (neutralisation des amortissements et des subventions transférées des communes).

Le total des recettes d'ordre de fonctionnement s'élève à un montant de :
2 174 000 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement de l'année 2022 reporté 002 s'élève à : 1 870 405.64 €

| |
|---|
| TOTAL GENERAL RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT : 64 722 000€ |
|---|

B - Dépenses de fonctionnement

Pour ce qui concerne les mouvements réels.

| | |
|--|-------------|
| Chapitre globalisé 011 – Charges à caractère général | 8 374 000 € |
| ➤ Sous total 60 – Achats et variations de stocks | 3 564 500 € |
| Sous total 6061 – Fournitures non stockables | 1 327 500 € |
| Cet article concerne les dépenses d'eau (95 000 €) et d'énergie et électricité (1 232 500 €). | |
| Sous total 6062 – Fournitures non stockées | 1 396 900 € |
| Ce montant permet l'approvisionnement du Sdis en carburant (1 000 000 €) autres combustibles (1 500 €) et alimentation (25 900 €), ainsi que l'achat de diverses petites fournitures nécessaires à l'exercice des activités internalisées (369 500 €). | |
| Sous total 6063 – Fournitures d'entretien et de petit équipement..... | 659 400 € |
| Sont imputés à cet article les fournitures de petit équipement (496 000 €), l'habillement (135 000 €), les fournitures d'entretien (18 400 €) et le nettoyage des vêtements EPI dans le cadre des mesures prises pour la toxicité des fumées (10 000 €). | |
| Article 6064 – Fournitures administratives | 20 000 € |
| Sous total 6066 – Produits pharmaceutiques | 105 700 € |

Ce montant permettra d'approvisionner le SSSM et en particulier la pharmacie à usage intérieur en médicaments (30 000 €), oxygène (70 000 €) vaccins et sérums (5 500 €) et autres produits vétérinaires

(200 €).

Sous total 6068 – Autres matières et fournitures 55 000 €

Ce poste prend en compte l'implication du personnel du SDIS dans l'entretien des bâtiments pour 25 000 € ;
l'achat de mouillant (15 000 €) et émulseur (15 000 €).

➤ **Sous total 61 – Services extérieurs** **3 583 100 €**

Article 611 – Contrats de prestations de services avec des entreprises 402 000 €

Cette somme intègre les dépenses relatives à l'infogérance ainsi que l'ensemble des prestations de service assurées
au profit du SDIS (gestion des dossiers accidents des sapeurs-pompiers volontaires, courrier).

Sous total 612 – Redevance de crédit-bail..... 15 000 €

Sous total 613 – Locations 161 500 €

Ce compte concerne quasi exclusivement les locations immobilières relatives aux logements par nécessité absolue
de service (146 000 €) ainsi que des locations mobilières pour 15 500 €.

Article 614 – Charges locatives et de copropriété 3 000 €

En relation avec l'article 6132.

Sous total 6152 – Entretien et réparations sur biens immobiliers..... 240 000 €

Le SDIS entretient et répare l'ensemble des bâtiments (190 000 €) et des terrains (50 000 €) mis à sa disposition ou
dont il est propriétaire.

Sous total 6155 – Entretien et réparation sur biens mobiliers..... 351 100 €

Le SDIS entretient également les matériels roulants (200 000 €) et autres biens mobiliers (151 100 €) nécessaires à
son fonctionnement.

Article 6156 – Maintenance 940 000 €

Prise en compte des contrats de maintenance du SDIS +0.67% par rapport à 2022.

Article 6168 – Primes d'assurance 520 000 €

Prévision de dépenses au titre des assurances pour 2022. Cette ligne augmente de 1.96%.

Sous total 6182 – Documentation générale et technique 34 500 €

Article 6184 – Versements à des organismes de formation 370 000 €

Rationalisation des prévisions de formation au cours de l'année 2023.

Sous total 6185 – Frais de colloques et de séminaires 5 000 €

Prévision de consommation en fonction des besoins de l'exercice.

Sous total 6188 – Autres frais divers..... 541 000 €

Pour ce qui concerne les déplacements dans ce cadre, la dépense est évaluée à 18 000 €, les frais divers sont
prévus pour 523 000 €.

➤ **Sous total 62 – Autres services extérieurs..... 1 182 900 €**

Sous total 622 – Rémunération d’intermédiaires et honoraires 43 000 €

Cette rémunération concerne les honoraires (25 000 €), les rémunérations de prestataires divers (15 000 €), les frais d’actes et de contentieux (3 000 €).

Sous total 623 – Publicités, publications, relations publiques 117 100 €

Dépenses habituelles relatives aux catalogues et publications (24 300 €), aux annonces et insertions (8 000 €) ou aux fêtes, cérémonies et réceptions (25 800 €) et autres frais divers (59 000 €).

Sous total 624 – Transports de biens et transports collectifs 78 000 €

| | |
|---|----------|
| Transports de biens : | 38 000 € |
| Transport collectif du personnel : | 5 000 € |
| Transports de biens divers (autoroute): | 35 000 € |

Sous total 625 – Déplacements et missions..... 45 000 €

Cet article intègre les frais de déménagement pour 15 000 € et les frais de déplacement pour 30 000 €.

Sous total 626 – Frais postaux et frais de télécommunications..... 228 000 €

Dont 30 000 € de frais d’affranchissement et 198 000 € de frais de télécommunications.

Article 627 – Services bancaires et assimilés..... 10 000 €

Prévision de crédits pour les frais liés à l’emprunt et à la ligne de trésorerie.

Sous total 628 – Concours divers 661 800 €

Ce compte comprend le nettoyage des locaux (380 000 €), les concours divers (20 000 €), les remboursements de frais à des tiers (5 000 €), et autres services extérieurs dont le nettoyage des vêtements opérationnels, les logiciels par abonnement, gestion des tickets service, contrôle techniques des véhicules (256 800 €).

➤ **Sous total 63 – Impôts, taxes et versements assimilés..... 43 500 €**

Les impôts et taxes auxquels le SDIS est assujetti, concernent principalement les taxes et impôts sur véhicules (15 000 €), les droits d’enregistrement et de timbre (500 €), et les impôts directs ainsi que diverses autres taxes (ordures ménagères, redevance cours d’eau, taxe foncière...) pour 28 000 €.

Chapitre globalisé 012 – Charges de personnel et frais assimilés 48 762 000 €

La variation de 6.46% par rapport à 2021 provient des prises en compte d’un GVT de 2% ; du plan de recrutement pour les agents permanents de 2023 et d’un réajustement sur les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires et l’impact en année pleine du dégel du point d’indice estimé à 1 300 000 €.

➤ **Sous total 63– Impôts, taxes et versements assimilés..... 515 000 €**

Cette dépense correspond aux cotisations du CNFPT et au CGFPT (285 000 €), ainsi qu’au versement transport (230 000 €).

| | |
|--|---------------------|
| ➤ Sous total 64 – Charges de personnel | 48 247 000 € |
| Sous-total 641 – Rémunération du personnel | 37 479 500 € |
| Sous-total 6411 – Personnel titulaire | 29 896 000 € |
| Sous-total 6413 – Personnel non titulaire..... | 522 500 € |
| Sous-total 6414 – Personnel rémunéré à la vacation (SPV) | 7 050 000 € |
| Dont 6 550 000 € d'indemnités, 500 000 € au titre de la formation. | |
| Sous-total 6417 – Rémunération des apprentis..... | 11 000 € |
| Sous-total 645 – Charges de sécurité sociale et de prévoyance | 9 410 000 € |
| Article 6451 – Cotisations à l'URSSAF | 2 700 000 € |
| Article 6453 – Cotisations aux caisses de retraite..... | 6 470 000 € |
| Article 6454 – Cotisations aux ASSEDIC..... | 20 000 € |
| Article 6456 – Versement au FNC du supplément familial | 5 000 € |
| Article 6458 – Cotisations aux autres organismes sociaux..... | 215 000 € |
| (dont 50 000 € au titre de la contribution SDIS pour la PFR des sapeurs-pompiers volontaires). | |
| Sous-total 646 – Allocations de vétérance | 400 000 € |
| Sous-total 647 – Autres charges sociales | 927 500 € |
| Article 6471 – Prestations versées pour le compte du FNAL..... | 82 500 € |
| Article 6472 – Prestations familiales directes..... | 26 000 € |
| Article 6475 – Médecine du travail et pharmacie..... | 90 000 € |
| Prévisions de consommations de crédits pour 2023. | |
| Article 6478 – Autres charges sociales..... | 729 000 € |
| Sous-total 648 – Autres charges de personnel | 30 000 € |
| ➤ Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante | 347 000 € |
| Article 653 – Indemnités et frais de formation des élus | 39 800 € |
| Article 654 – Admissions en non-valeur..... | 1 000 € |
| Article 656 – Participations..... | 175 000 € |

Cette somme intègre notamment la participation du SDIS INPT système Antares (115 000 €) et pour la participation au concours de sergent (60 000 €).

Sous-total 657 – Subventions 130 000 €

| Objet subvention | Montant |
|--|----------------|
| Œuvre des pupilles | 1 500,00 |
| Amicale du personnel du SDIS | 27 500,00 |
| Union départementale subvention fonctionnement | 53 000,00 |
| Union départementale : école des jeunes sapeurs-pompiers | 18 420,00 |
| Union départementale section vétéran | 2 000,00 |
| Amicales sapeurs-pompiers arbre Noel | 24 100,00 |
| Comité départemental spéléologie | 2 000,00 |
| TOTAL | 128 520 |

Sous total 658 – Charges diverses de gestion courante 1 200 €

➤ **Chapitre 66 – Charges financières** 455 000 €

Chapitre en baisse de 21.55%, le SDIS a pour priorité de maîtriser son endettement en maîtrisant le capital emprunté.

➤ **Chapitre 67 – Charges spécifiques** 4 000 €

➤ **Chapitre 68 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions**

➤ 10 000 €

Provisions 2023 pour créances non encore recouvrées.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à un montant de :
 57 952 000 €

Pour ce qui concerne les mouvements d'ordre

➤ **Chapitre globalisé 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections** 6 770 000 €

Article 6811 – Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
 6 770 000 €

Le total des dépenses d'ordre de fonctionnement s'élève à un montant de :
 6 770 000 €.

**TOTAL GENERAL DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT :
64 722 000 €**

**LES DEPENSES ET LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT SONT
EQUILIBREES POUR UN MONTANT DE : 64 722 000 €**

Eu égard à l'ensemble des éléments présentés, je vous demande de bien vouloir approuver le présent Budget Primitif de l'année 2023 avec toutes ses annexes réglementaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et approuve le Budget Primitif de l'année 2023 avec reprise de Résultat 2022 du Budget Principal.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 2 MARS 2023
.....

DELIBERATION 19/2023

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 2 Mars 2023 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT
Monsieur Jean-François LOVISOLO

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Roger ROSSIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Brigitte MACHARD

AVAIT DONNE POUVOIR :

Monsieur Bruno VALLE à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Lieutenant Yves LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christine LANTHELME, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Jean-Marc BRABANT, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 2 MARS 2023

RAPPORT N° 2023-19

AUTORISATIONS DE PROGRAMME/ CREDITS DE PAIEMENT 2023 MODIFICATION OU CLOTURE D'AP/CP

Certaines opérations du SDIS faisant l'objet d'AP/CP doivent être modifiées soit en Autorisations de Programme soit en Crédits de Paiement.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir trouver ci-joint le tableau de présentation de ces opérations qui définit, pour chacune d'entre elles :

- le montant des Autorisations de Programme (AP) initiales et leur modification ;
- les Crédits de Paiement (CP) éventuellement déjà consommés sur les exercices précédents,
- les Crédits de Paiement de l'exercice en cours et leurs modifications
- et enfin ceux prévus pour l'exercice ou les exercices suivants et/ou leur évolution du fait des modifications opérées.

Les opérations suivantes sont clôturées :

| Numéro Autorisation de Programme | Objet | Montant Autorisation de Programme | Montant Crédits de Paiement consommés |
|----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| 4 | Caserne la Tour d'Aigues | 761 113 € | 761 113 € |
| 6 | Caserne de Cucuron | 870 000 € | 860 790.41 € |
| 9 | Camions Citerne Feux Forêts | 3 360 000 € | 2 602 811.38 € |
| 12 | Fourgon Pompe Tonne | 1 076 000 € | 1 072 696.69 € |
| 25 | Faisceaux Hertiens | 371 478.70 € | 370 033.11 € |

Les opérations modifiées au 1^{er} janvier 2023 :

| Numéro Autorisation de Programme | Objet | Montant Autorisation de Programme | Modification Autorisation de programme |
|----------------------------------|--------|-----------------------------------|--|
| 2224.06 | Robion | 1 200 000 € | 1 400 000 € |

Les opérations en cours au 1^{er} janvier 2023 :

| Numéro Autorisation de Programme | Objet | Montant Autorisation de Programme |
|----------------------------------|--|-----------------------------------|
| 5 | Les Dentelles | 1 430 000 € |
| 7 | Cheval Blanc | 600 000 € |
| 8 | Garance | 1 270 000 € |
| 23 | Vallée d'Aygues | 1 295 000 € |
| 24 | Bateau secours Rhône | 240 000 € |
| 28 | Mur d'écran | 300 000 € |
| 2224.01 | CCF | 3 000 000 € |
| 2224.02 | CCRL | 600 000 € |
| 2224.03 | FPT | 900 000 € |
| 2224.04 | VSAV | 1 800 000 € |
| 2224.05 | Ensemble de protection | 500 000 € |
| 2224.07 | Monteux | 3 000 000 € |
| 2224.08 | Télé médecine | 1 000 000 € |
| 2224.09 | Amélioration énergétique des bâtiments du SDIS | 6 000 000 € |

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
 du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATION DE PROGRAMME

| | | | Montant des AP | | | Avant | 2023 | 2024 | Après |
|----------|-------------------------|--|--------------------------|--|---|--|------------------------------------|---|----------------|
| N° AP | N° ou intitulé de l'A.P | Montant des AP | | | Montant des CP | | | | |
| | | Pour mémoire AP votée y compris ajustement | Révision de l'exercice N | Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N) | Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/01/2023) | Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2) | Reste à financer de l'exercice N+1 | Reste à financer (exercices au-delà de N+1) | |
| 5 | 5.0 | CASERNE LES DENTELLES | | 1 430 000,00 € | 1 430 000,00 € | 1 353 321,60 € | 9 693,30 € | | |
| 7 | 7.0 | CASERNE CHEVAL BLANC | | 600 000,00 € | 600 000,00 € | 550 527,77 € | 5 402,80 € | | - € |
| 8 | 8.0 | CASERNE GARANCE | | 1 270 000,00 € | 1 270 000,00 € | 1 121 606,30 € | 2 121,76 € | | |
| 23 | 23.0 | CASERNE VALLEE D'AYGUES | | 1 295 000,00 € | 1 295 000,00 € | 963 523,58 € | 263 234,66 € | - € | - € |
| 24 | 24.0 | EMBARCATION POLYVALENTE SECOURS | | 240 000,00 € | 240 000,00 € | - € | 230 167,16 € | - € | - € |
| 28 | 28.0 | MUR D'ECRAN | | 300 000,00 € | 300 000,00 € | 102 983,16 € | 28 338,49 € | | |
| 2224.001 | 2224.001 | CAMION CITERNE FEUX DE FORETS | | 3 000 000,00 € | 3 000 000,00 € | 487 680,00 € | 730 958,40 € | 600 000,00 € | 1 181 361,60 € |
| 2224.002 | 2224.002 | CAMION CITERNE RURAL LEGER | | 600 000,00 € | 600 000,00 € | 171 580,80 € | - € | 428 419,20 € | |
| 2224.003 | 2224.003 | FOURGON POMPE TONNE | | 900 000,00 € | 900 000,00 € | 243 182,16 € | 275 000,00 € | 381 817,84 € | - € |
| 2224.004 | 2224.004 | VEHICULE SECOURS ET ASSISTANCE AUX VICTIMES | | 1 800 000,00 € | 1 800 000,00 € | 565 996,62 € | 475 000,00 € | 759 003,38 € | - € |
| 2224.005 | 2224.005 | ENSEMBLES DE PROTECTION | | 500 000,00 € | 500 000,00 € | 113 595,75 € | 100 000,00 € | 286 404,25 € | - € |
| 2224.006 | 2224.006 | CONSTRUCTION CASERNE SAPEURS POMPIERS ROBION | | 1 200 000,00 € | 200 000,00 | 1 400 000,00 € | - € | - € | 1 400 000,00 € |
| 2224.007 | 2224.007 | CONSTRUCTION CASERNE SAPEURS POMPIERS MONTEUX | | 3 000 000,00 € | | 3 000 000,00 € | - € | 100 000,00 € | 1 500 000,00 € |
| 2224.008 | 2224.008 | Télémedecine | | 1 000 000,00 € | | 1 000 000,00 € | - € | 250 000,00 € | 750 000,00 € |
| 2224.009 | 2224.009 | Amélioration de la performance énergétique des bâtiments du SDIS | | 6 000 000,00 € | | 6 000 000,00 € | - € | 1 900 000,00 € | 2 000 000,00 € |
| | | | | 23 135 000,00 € | 200 000,00 € | 23 335 000,00 € | 5 673 997,74 € | 4 369 916,57 € | 8 105 644,67 € |
| | | | | | | | | | 4 681 361,60 € |

Transmis par MAGITEL-CI ACTE (TELIJO / Groupe STUDIJA)
 Acte : 094-298400021-20230307-202319-DE
 le 07/03/2023

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve sur le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur les Autorisations de Programme/Crédits de Paiement 2023 et les modifications et clôture d'AP/CP énumérées dans ledit rapport.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 2 MARS 2023
.....

DELIBERATION 20/2023

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 2 Mars 2023 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT
Monsieur Jean-François LOVISOLO

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Roger ROSSIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Brigitte MACHARD

AVAIT DONNE POUVOIR :

Monsieur Bruno VALLE à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Lieutenant Yves LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christine LANTHELME, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Jean-Marc BRABANT, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 2 MARS 2023

RAPPORT N° 2023-20

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) BUDGET ANNEXE RESTAURATION EXERCICE 2022

L'exercice 2022 est le premier à être exécuté avec la nomenclature M57 et fait l'objet d'un Compte Financier Unique qui se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public.

Les résultats de l'exercice se présentent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Recettes réalisées | 203 178.04 € HT |
| Dépenses réalisées | 209 298.80 € HT |
| Résultat brut de l'exercice : | - 6 120.76 € |

Je propose au Conseil d'Administration, après examen des pièces comptables afférentes annexées, d'approuver ce Compte Financier et Unique.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

La Première Vice-Présidente : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Financier Unique du Budget Annexe Restauration - Exercice 2022 qui lui est soumis.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 2 MARS 2023
.....

DELIBERATION 21/2023

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 2 Mars 2023 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT
Monsieur Jean-François LOVISOLO

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Roger ROSSIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Brigitte MACHARD

AVAIT DONNE POUVOIR :

Monsieur Bruno VALLE à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Lieutenant Yves LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christine LANTHELME, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Jean-Marc BRABANT, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 2 MARS 2023

RAPPORT N° 2023-21

REPRISE DE RESULTAT 2022 AU BUDGET ANNEXE RESTAURATION 2023 AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET ANNEXE RESTAURATION

Après la constatation de l'arrêté des comptes du S.D.I.S au titre de l'exercice 2022 pour le budget annexe restauration, il appartient à notre assemblée de prendre acte du résultat et prévoir une affectation de celui-ci.

Concernant le budget annexe restauration, les comptes se présentent de la manière suivante :

| | |
|--|---------------------|
| Cumul des titres émis HT | 203 178.04 € |
| Cumul des mandats émis HT | <u>209 298.80 €</u> |
| Solde | - 6 120.76 € |
| | |
| Résultat de fonctionnement reporté 002 | + 12 823.58 € |
| | |
| Résultat d'exécution | + 6 702.82 € |

Afin de doter au mieux les comptes du budget annexe restauration pour l'exercice 2023, je vous propose d'affecter en totalité ce résultat excédentaire d'exécution en R002 à intégrer au Budget Primitif de l'exercice 2023.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur la reprise de Résultat 2022 au budget annexe restauration 2023 avec affectation du Résultat 2022 du budget annexe restauration.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 2 MARS 2023
.....

DELIBERATION 22/2023

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 2 Mars 2023 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT
Monsieur Jean-François LOVISOLO

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Roger ROSSIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Brigitte MACHARD

AVAIT DONNE POUVOIR :

Monsieur Bruno VALLE à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Lieutenant Yves LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christine LANTHELME, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Jean-Marc BRABANT, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 2 MARS 2023

RAPPORT N° 2023-22

BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET ANNEXE RESTAURATION

Vous voudrez bien trouver ci-après les comptes du Budget Primitif du budget annexe restauration du S.D.I.S de Vaucluse pour l'exercice 2023.

Cette présentation correspond au fonctionnement en année pleine pour les trois sites de restauration d'Avignon, Orange et Cavaillon.

Le budget intègre la reprise du résultat de l'exercice 2022.

I - Recettes de Fonctionnement

Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses 222 000.00 €

Cette prévision de recettes de vente des repas confectionnés pour l'année 2023 prend en compte l'évolution tarifaire au 1 janvier 2023.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 100.00 €

Chapitre 77 - Produits exceptionnels 1 197.18 €

R002 - Résultat de fonctionnement reporté..... 6 702.82 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 230 000.00 €

II - Dépenses

Chapitre 011 - Charges caractère général 229 500 €

Chapitre 60 - Achats et variations de stocks 217 000.00 €

. 60623 - Alimentation 200 000.00 €

En raison de l'évolution importante du prix des denrées alimentaires, ce poste budgétaire augmente de 11% par rapport au BP 2022.

. 60628 – Autres fournitures non stockées 6 000.00 €

Achat de divers petits matériels de cuisine et de restauration.

. 60631 – Fournitures d'entretien 7 000.00 €

Achat des produits et matériels d'hygiène.

. 60632 – Fournitures de petit équipement..... 3 000.00 €

Achat des petits équipements de la cuisine et de la salle de restauration.

. 60636 – Vêtements de travail 1 000.00 €

Chapitre 61 – Services extérieurs 12 500.00 €

Article 611 – Contrats de prestation avec des entreprises..... 3 000.00 €

Article 61558 – Entretien et réparation sur biens mobiliers.....6 000.00 €

Prise en compte de l'entretien courant des matériels utilisés par les cuisines et la restauration.

Article 6156 – Maintenance3 500.00 €

Prévision de dépenses de maintenance des matériels pour les trois sites.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante..... 100.00 €

Article 6588 – Charges diverses de gestion courante..... 100.00 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles 400.00 €

Article 673 – Titres annulés..... 400.00 €

TOTAL GENERAL 230 000.00 €

Soit une évolution de + 7.98% par rapport au Budget Primitif 2022.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur le Budget Primitif 2023 du budget annexe restauration.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 2 MARS 2023
.....

DELIBERATION 23/2023

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 2 Mars 2023 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT
Monsieur Jean-François LOVISOLO

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Roger ROSSIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Brigitte MACHARD

AVAIT DONNE POUVOIR :

Monsieur Bruno VALLE à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Lieutenant Yves LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christine LANTHELME, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Jean-Marc BRABANT, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 2 MARS 2023

RAPPORT N° 2023-23

MISE A DISPOSITION AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER D'UN OFFICIER DU CORPS DEPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS

Suite à la vacance du poste d'Adjoint au chef de l'Inspection Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, la candidature du Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT a été retenue dans le cadre d'une mise à disposition auprès du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer.

L'adjoint au chef de l'Inspection Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crises est chargé principalement des fonctions d'encadrement, d'inspection et de contrôle.

Considérant la demande du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer et l'accord de l'intéressé, cette mise à disposition sera conclue pour une période de trois ans à compter du 1^{er} avril 2023, soit jusqu'au 31 mars 2026 inclus.

Aussi, je vous serais obligé de bien vouloir :

- délibérer sur la mise à disposition pour 3 ans d'un officier supérieur du corps départemental
- m'autoriser à signer la convention telle qu'elle sera établie par le Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la Sécurité civile
et de la gestion des crises**

**Convention signée entre l'État et le service départemental d'incendie
et de secours de Vaucluse relative à la mise à disposition
d'un officier de sapeurs-pompiers**

- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui demeurent applicables après le 1er mars 2022,
- Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Il a été convenu et arrêté entre :

- Le service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse, représenté par le président de son conseil d'administration, d'une part,
- et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, représenté par le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, d'autre part,

Ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Le service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse met à la disposition du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer Jean-Claude SAMMUT, contrôleur général de sapeurs-pompiers professionnels.

ARTICLE 2 : NATURE DES ACTIVITES EXERCEES

M. SAMMUT exercera les fonctions d'adjoint au chef de l'inspection générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer débute le 1^{er} avril 2023 pour une période de trois (3) ans. La présente convention expirera donc le 31 mars 2026 inclus.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EMPLOI

La durée de travail hebdomadaire de Jean-Claude SAMMUT et son régime de congés sont ceux des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

L'intéressé est intégré au planning des permanences de direction préalablement établi par le cabinet du directeur général. Ces permanences relèvent de ses missions et ne donnent pas lieu à indemnisation.

Le service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse continue d'assurer la gestion administrative de M. SAMMUT (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de maladie, compte personnel de formation, discipline, etc.).

ARTICLE 5 : REMUNERATION

Le service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse verse à l'intéressé la rémunération correspondant à son grade et à son emploi d'origine (émoluments de base, supplément familial, indemnités et primes liées à l'emploi).

Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer rembourse trimestriellement au service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse, au prorata du temps de mise à disposition, les frais exposés au titre des **salaires et charges** de M. SAMMUT, comprenant :

- la rémunération ;
- les charges sociales afférentes ;
- le coût de l'habillement professionnel,
- la participation de l'employeur à la protection sociale ;
- les frais de changement de résidence ;
- l'indemnité de résidence ;
- Les frais de transport domicile-travail (50 % du prix de l'abonnement dans la limite réglementaire, conformément aux dispositions prévues dans le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010)
- l'indemnisation des frais liés au télétravail en application du décret 2021-1123, de l'arrêté du 26 août 2021 et du 23 novembre 2022 sous réserve qu'une autorisation ait été délivrée à l'intéressé et que le SDIS de Vaucluse ait délibéré sur cette indemnisation. Elle sera calculée sur présentation, à trimestre échu, d'un état des jours télétravaillés.

Toute autre dépense est exclue du champ d'application de la convention.

Les demandes de remboursement sont envoyées au titre d'un trimestre civil, à l'adresse mail suivante:

DGSCGC-SECTION-ACTIFS <dgscgc-section-actifs@interieur.gouv.fr>

Le dossier comptable produit à l'appui de chacune de ces demandes comprend :

- un état liquidatif des dépenses à rembourser, détaillées mois par mois ;
- un titre de recette exécutoire ;
- toutes pièces justificatives utiles (bulletins de salaire notamment)

M. SAMMUT est indemnisé par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer des frais et sujétions auxquels il s'expose dans l'exercice de ses fonctions.

En outre, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer verse directement à l'intéressé la part de l'indemnité spécifique complémentaire mentionnée au 2° de l'article 16 du décret du 25 septembre 1990.

Le montant de cette indemnité est fixé par l'arrêté du 14 octobre 2022 et en application des dispositions de l'arrêté du 15 juillet 2022 relatives aux équivalences entre les emplois dans les services d'incendie et de secours et ceux occupés par les sapeurs-pompiers professionnels dans les services de l'Etat et de ses établissements publics.

ARTICLE 6 : FORMATION PROFESSIONNELLE

Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer prend à charge, par voie de remboursement, les frais de formation professionnelle de M. SAMMUT, sous réserve de la disponibilité des crédits.

ARTICLE 7 : MODALITES DE CONTROLE ET D'EVALUATION DES ACTIVITES DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

Suite à l'entretien individuel du contrôleur général Jean-Claude SAMMUT avec son responsable hiérarchique, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer transmet un rapport annuel d'activité au service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse. Un exemplaire de ce rapport est communiqué à l'intéressé.

Le service départemental d'incendie et de secours établit l'évaluation professionnelle du contrôleur général Jean-Claude SAMMUT en prenant en compte les éléments inscrits dans le rapport d'activité et les observations de l'intéressé le cas échéant.

En application des dispositions de l'article 7 du décret 2008-580 précité, l'autorité d'origine ayant pouvoir de nomination exerce le pouvoir disciplinaire. Elle peut être saisie par l'administration d'accueil.

ARTICLE 8 : FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de M. SAMMUT peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention, à la demande :

- du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse;
- du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer ;
- de M. SAMMUT.

Le préavis est de trois mois.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 2008-580 précité, en cas de faute disciplinaire, la fin de la mise à disposition peut être décidée sans préavis et d'un commun accord, entre les deux administrations.

Si au terme de la mise à disposition, M. SAMMUT ne peut être réaffecté dans les fonctions qu'il exerçait au service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse, il sera affecté dans un emploi équivalent à son grade.

ARTICLE 9 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Paris.

ARTICLE 10 : COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

Le comptable assignataire du paiement des sommes dues en application de la présente convention est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

ARTICLE 11 : IMPUTATION BUDGETAIRE DES PAIEMENTS

Les paiements sont imputés sur le programme 161, sécurité civile.

La présente convention a été transmise à M. SAMMUT lui permettant ainsi d'exprimer son accord sur la nature des activités qui lui sont confiées et sur ses conditions d'emploi.

Fait à, le :, en 2 exemplaires originaux.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de
secours de Vaucluse

Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer,

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement la mise à disposition auprès du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer d'un officier du corps départemental des sapeurs-pompier de Vaucluse.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 2 MARS 2023

.....

DELIBERATION 24/2023

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 2 Mars 2023 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT
Monsieur Jean-François LOVISOLO

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Roger ROSSIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Brigitte MACHARD

AVAIT DONNE POUVOIR :

Monsieur Bruno VALLE à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Lieutenant Yves LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christine LANTHELME, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Jean-Marc BRABANT, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 2 MARS 2023

RAPPORT N° 2023-24

RÉSEAU RADIO DU FUTUR
RRF

Aujourd'hui, les policiers, les gendarmes, les sapeurs-pompiers, les médecins du SAMU utilisent des équipements radio conçus au début des années 1990, propres à chaque force : Rubis, ANTARES et ACROPOL. Ces réseaux radio ne permettent pas la transmission d'importantes quantités de données ou d'images en temps réel depuis le terrain. Ces réseaux proposent des fonctions qui ne sont plus adaptées aujourd'hui aux besoins des services de sécurité intérieure et civile.

Force est de constater que l'évolution des moyens de communication est inéluctable et à ne pas manquer.

RRF : Réseau Radio du Futur est un réseau national dédié aux communications mobiles opérationnelles des forces de secours et de sécurité. Il est défini comme un système de communication commun, prioritaire, sécurisé et haut débit bénéficiant des meilleures technologies numériques et d'un haut niveau de résilience en cas de crise.

Dès son ouverture, RRF permettra :

- Une couverture de 98% du territoire en 4G apportant une meilleure sécurité des personnels en intervention ;
- Des échanges multimédias vocaux, vidéos, textes et données ;
- La géolocalisation individuelle en temps réel ;
- La gestion et création de conférences de groupe à la volée ;
- Des communications interservices natives.

La trajectoire de déploiement du programme RRF permettrait l'ouverture de service en 2024. La construction puis les tests d'une première version du RRF s'étendront sur une période de 19 mois, permettant de sécuriser la robustesse technique de la solution et son appropriation par les futurs utilisateurs.

Le Sdis de Vaucluse a été identifié parmi les sdis préfigurateurs. Il est donc indispensable de mettre en place une organisation chargée d'identifier les besoins et matériels nécessaires à la réalisation des missions opérationnelles, de construire le programme de formation et adapter les procédures métiers. Ce déploiement est un projet fort et impactant pour notre Etablissement.

Véritable bouleversement technologique et organisationnel dans l'utilisation de nos moyens de communication : arrêt progressif de l'INPT, donc d'ANTARES

Un rapport de mars 2022 de la direction de programme RRF a confirmé la soutenabilité financière de mise en œuvre et d'exploitation du réseau radio du futur pour les SDIS et ce en substitution d'ANTARES. Une redevance en fonctionnement sera versée au prorata du nombre de terminaux en exploitation au sein du Sdis : 45€ par terminal par mois.

Des couts supplémentaires induits par la mise en œuvre de RRF seront à prévoir.

Le modèle financier devrait proposer des possibilités d'inscription d'une partie significative des dépenses sous forme d'investissement. Cela afin de permettre d'assurer la soutenabilité financière pour les SDIS.

La responsabilité de ce projet a été confiée à Madame Sonia TAUPENAS, directrice de projet assistée du Lieutenant-Colonel Michel SANTAMARIA, chef de projet. Ils s'attacheront à échanger avec tous les services du SDIS84 ainsi que les services partenaires.

Ils veilleront également à vous informer des orientations et réflexions menées dans le cadre du plan stratégique de déploiement et de la conduite au changement.

A partir de 2024, le RRF deviendra l'épine dorsale des communications opérationnelles des services de sécurité, de secours et des acteurs de la gestion de crise.

Je vous demande de vous prononcer sur les grands principes de mise en œuvre du réseau radio du futur au sein du Sdis de Vaucluse et le cas échéant de l'approuver.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Présentation générale : RÉSEAU RADIO DU FUTUR

Avec le RRF, la France va se doter d'un réseau de communication très haut débit (4G puis 5G) commun à l'ensemble des acteurs de la sécurité et du secours, leur permettant de communiquer instantanément les uns avec les autres en bénéficiant de nouvelles fonctionnalités : appels vidéo, partage de position en direct, envoi d'électrocardiogrammes etc. Le RRF prend en compte l'ensemble des utilisateurs participant au continuum de sécurité et de secours et permet de raccorder les agents sur le terrain aux salles de commandement.

LE RÉSEAU RADIO DU FUTUR EN SIX POINTS CLÉS

| | |
|-----------------|--|
| 1 ROBUSTE | Des terminaux (smartphones ou tablettes) adaptés au quotidien exigeant des utilisateurs. <i>Terminaux et accessoires conçus pour les contraintes du terrain, autonomie adaptée à des usages intensifs, connectivité étendue...</i> |
| 2 MULTIMÉDIA | Des fonctionnalités de communication avancées pour enrichir le partage d'informations . <i>Interface riche de communications multimédias (vidéo, texte, voix, géolocalisation, autres données...), sur le terrain et dans les salles des centres opérationnels et de gestion des crises.</i> |
| 3 INTEROPÉRABLE | Une interopérabilité entre tous les services pour une meilleure coordination, à tous les niveaux. <i>Groupes de communication commun, géolocalisation d'intervenants d'autres services, utilisation de réseaux partenaires (communications multi-forces, OIV, passerelles, etc).</i> |
| 4 RÉSILIENT | Un réseau de communications opérationnel en continu , sans coupure et quelles que soient les conditions du terrain. <i>Des réseaux disponibles 24h/24, 7 jours/7 et 365 jours/an, partout sur le territoire, même en cas de congestion du réseau.</i> |
| 5 TOUT-EN-UN | Une solution intégrée de communication pour simplifier le geste métier. <i>Terminal permettant d'offrir sur une solution unique un réseau de communication critique, un réseau mobile ainsi qu'un accès via internet aux applications métiers.</i> |
| 6 ÉVOLUTIF | Une capacité d'évolution technologique vers les réseaux 5G. <i>Avec la 5G, accès à de nouvelles technologies pour des missions plus sûres, plus réactives et intégration d'objets connectés, recours à l'Intelligence artificielle, télé-médecine.</i> |

De nombreux apports concrets, attendus par les services qui assurent les missions de sécurité et de secours

| | |
|---|---|
|  | 300 000 utilisateurs d'ici 2027 : Préfecture, SIS, SAMU, PM etc. |
|  | Déploiement sur 19 mois ; Début du projet Sdis 84 septembre 2023. |
|  | ANTARES : env. 50€/mois/terminal RRF : env. 45€/mois/terminal <i>Modèle basé sur de la location de terminaux.</i> |

Enjeux majeurs :

- Amélioration de la conscience situationnelle entre le terrain et les salles de commandement ;
- Amélioration de la sécurité des personnels intervention ;
- Communications opérationnelles sécurisées ;
- Amélioration de la sécurité des citoyens et du grand public : meilleur partage de l'information ;
- Intégration des projets nationaux : NexSis 18-112 et RRF.

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté sur les grands principes de mise en œuvre du Réseau Radio du Futur au sein du SDIS de Vaucluse et en approuve son déploiement au sein du SDIS.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 2 MARS 2023
.....

DELIBERATION 25/2023

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 2 Mars 2023 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT
Monsieur Jean-François LOVISOLO

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Roger ROSSIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Brigitte MACHARD

AVAIT DONNE POUVOIR :

Monsieur Bruno VALLE à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Lieutenant Yves LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christine LANTHELME, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Jean-Marc BRABANT, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 2 MARS 2023

RAPPORT N° 2023-25

REGIE D'AVANCES POUR LA GESTION DE TITRES SERVICES POUR LES FRAIS DE REPAS
FORMATION MODIFICATION DE LA VALEUR FACIALE DES TITRES SERVICES

La délibération du CASDIS n°69/2015 en date du 15 décembre 2015 définit les modalités de la régie d'avances pour la gestion des titres services pour les frais de repas liés à des stages ou des formations. La valeur faciale des titres services est fixée, depuis cette date, à 13€ par repas de stage.

Au regard de l'évolution des prix de la restauration, cette valeur faciale à 13€ ne permet plus de bénéficier d'un repas complet malgré les efforts du SDIS, des équipes pédagogiques et des restaurateurs.

Aussi, dans la limite du remboursement de frais des repas prévus par la réglementation pour la fonction publique (17.50€ TTC par repas en 2023), je vous propose de m'autoriser à fixer la valeur maximale de cette valeur faciale par repas afin de permettre au Groupement Formation d'adapter sa demande à l'évolution des prix de la restauration.

Pour 2023, je vous propose de fixer un montant maximal de 15€ TTC par repas stagiaire ou encadrant.

En complément et afin de répondre aux enjeux économiques et de gestion dynamique de nos stages, je vous informe, qu'en accord avec la Paierie Départementale, le SDIS va expérimenter le recours à des cartes achats pour ces frais de repas de formation, dès le 1^{er} avril 2023. Trois Compagnies feront cette expérimentation. Celle-ci, pilotée par la Division Finances et déclinée par le Groupement Formation Sport et Développement de la Culture de Sécurité Civile, fera l'objet d'une évaluation au mois de juillet et à la fin de l'année 2023. L'opportunité de son extension pouvant conduire à la suppression de la régie d'avances des titres services.

Il vous est donc proposé :

- de m'autoriser à faire évoluer la valeur faciale des titres services des repas formation dans la limite du montant maximal de remboursement des frais de repas prévus par la réglementation.
- de fixer pour l'année 2023, un montant maximal de 15€ pour les repas des stagiaires .

Je vous serai obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et approuve la modification de la valeur faciale des titres services pour la régie d'avances des frais de repas de la formation.

Cette modification se fait dans la limite du montant maximal de remboursement prévu par la réglementation et autorise pour l'année 2023, la mise en place du montant maximal de 15 € pour les repas des stagiaires.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU





SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 2 MARS 2023
.....

DELIBERATION 26/2023

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 2 Mars 2023 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT
Monsieur Jean-François LOVISOLO

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Roger ROSSIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Brigitte MACHARD

AVAIT DONNE POUVOIR :

Monsieur Bruno VALLE à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Lieutenant Yves LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christine LANTHELME, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Jean-Marc BRABANT, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 2 MARS 2023

RAPPORT N° 2023-26

AUTORISATION DE PASSATION DE L'AVENANT N° 4 AU MARCHE N° 2020-74 (ACCORD-CADRE N° 2020-15) RELATIF A LA FOURNITURE DE MOBILIER DE BUREAU

Le marché de mobilier de bureau a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert qui a été attribué à la société V3P AMENAGER SON BUREAU pour une durée d'un an reconductible 3 fois à compter du 1^{er} janvier 2021.

Un premier avenant a été notifié à la société V3P le 25 juin 2021, afin d'augmenter provisoirement les prix de 5% jusqu'à la fin de l'année 2021, compte tenu de la forte hausse des coûts des matières premières liée à la crise sanitaire de COVID-19.

Un deuxième avenant a été notifié à la société V3P le 23 février 2022, afin d'entériner la première augmentation des prix pour les mêmes motifs.

Un troisième avenant a été notifié à la société V3P le 8 avril 2022 afin d'augmenter les prix de 12,4 % en raison de fortes hausses sur le prix des produits contenant en particulier du bois et du métal.

La société V3P AMENAGER SON BUREAU nous a communiqué le 13 janvier dernier de nouvelles hausses de prix en raison de l'inflation importante qui fait suite aux crises actuelles. Le montant total initial du Détail Quantitatif Estimatif qui s'élevait à 93 894 euros TTC par an s'établira désormais à 115 299,40 euros TTC par an, soit une augmentation de 7,38 % par rapport à 2022 et de 22,80 % par rapport au marché initial.

C'est pourquoi, afin de maintenir l'équilibre économique du marché, il est proposé de signer un quatrième avenant permettant cette hausse des prix.

Ce projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global du marché supérieure à 5 % a été préalablement soumis pour avis à la commission d'appel d'offres conformément à l'article L1414-4 du CGCT.

Les crédits nécessaires à ces dépenses seront prévus dans le cadre de la section de fonctionnement et d'investissement du budget de chaque exercice d'exécution, à compter de l'exercice 2023.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant n° 4 correspondant.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

ACCORD-CADRE N° 2020-15

MARCHE N° 2020-74

FOURNITURE DE MOBILIER DE BUREAU

AVENANT N° 4

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE
Esplanade de l'Armée d'Afrique – BP 60070
84005 AVIGNON CEDEX 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

STE V3P AMENAGER SON BUREAU
2815 La Venue de Pernes
84380 MAZAN
SIRET : 438 222 267 00025

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

FOURNITURE DE MOBILIER DE BUREAU POUR LE SDIS DE VAUCLUSE 2021/2024

- Date de la notification du marché public : 4 janvier 2021
- Durée d'exécution du marché public : 12 mois reconductible 3 fois
- Montant initial du marché public : sans minimum ni maximum

D - Objet de l'avenant.

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

■ Rappel de l'avenant n° 1

Un avenant n° 1, notifié le 25 juin 2021, a accordé une hausse exceptionnelle des prix de 5 % jusqu'au 31/12/2021 en raison de la forte hausse des coûts des matières premières liées à la crise sanitaire de COVID-19, dérogeant à l'article 7.3 du CCAP qui stipule que les prix sont figés pour l'année 2021.

■ Rappel de l'avenant n° 2

Un avenant n° 2, notifié le 23 février 2022, a entériné la première augmentation des prix pour les mêmes motifs.

■ Rappel de l'avenant n° 3

Un avenant n° 3, notifié le 8 avril 2022, a accordé une hausse exceptionnelle des prix de 14,2 % en raison de nouvelles hausses de prix avec pour conséquences un impact majeur sur les prix des produits contenant en particulier du bois et du métal, dérogeant à la clause butoir prévue à l'article 7.3 du CCAP qui limite l'augmentation annuelle de la révision des prix à 1 %.

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Article 7.3 du CCAP – Variation des prix

Le présent avenant n° 4 a pour objet la prise en compte de nouvelles hausses des prix du marché, liées à l'inflation importante qui fait suite aux crises actuelles.

Aussi, afin de maintenir l'équilibre économique de ce marché, le présent avenant n° 4 vient déroger exceptionnellement à la clause butoir prévue à l'article 7.3 du CCAP qui prévoit une révision annuelle limitée à un maximum de 1% l'an du montant total du bordereau des prix. Le montant total initial du Détail Quantitatif Estimatif qui s'élevait à 78 245,00 € HT par an sera ainsi porté à 96 082,83 € HT, soit une augmentation de 22,80 % (augmentation de 7,38 % par rapport à l'avenant n° 3 de 2022).

Conformément aux articles 1.5 du CCAP et R 2194-5 du Code de la Commande Publique, cette modification est rendue nécessaire par des circonstances imprévues.

Le SDIS de Vaucluse accepte une révision des prix du marché initial de 20,4 % à compter de la notification du présent avenant n° 4.

Cf. Nouveau BPU/DQE joint en annexe.

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant : 22,80 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Avignon, le

Signature

Le Président du Conseil d'Administration
 du Service Départemental d'Incendie et de Secours
 de Vaucluse,

Thierry LAGNEAU

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

ACQUISITION DE MOBILIERS 2021 - 2024

LOT N°1 : FOURNITURE DE MOBILIER DE BUREAU
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES et DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF (BPU - DQE)

Document à remplir obligatoirement, utilisé pour le jugement des Offres pour l'exécution du Marché, seront retenues comme contractuelles les colonnes relevant de la partie "bordereau de prix unitaires)

Tous les prix indiqués dans le DQE s'entendent FOURNITURE - TRANSPORT - POSE - MAIN d'ŒUVRE et OUTILLAGE SPECIFIQUE NECESSAIRE à l'INSTALLATION DES MOBILIERS NEUFS

NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT/TITULAIRE V3P - AMENAGERSONBUREAU 2815 LA VENUE DE PERNES - 84380 - MAZAN

| BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (Eléments contractuels) 25022 AVEC ECO TAXE 2023 | | | | QUANTITATIF ESTIMATIF (Eléments non contractuels) | PRIX HT 2022 | | | PRIX HT 2023 | | | | | | |
|--|---|------------|-------------------|---|----------------------------------|---------------|----------------------------------|--|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------------|---------------|----------------------------------|--|
| N° | INTITULE | REFERENC E | PAGE du CATALOGUE | QUANTITE ESTIMEE SUR 1 AN | Prix unitaire 2022 après hausses | Eco taxe 2022 | Prix unitaire 2022 avec Eco taxe | PRIX TOTAL HT 2022 après hausses SANS éco taxe | Hausse fournisseurs 05/2022 | Hausse fournisseurs 01/2023 | Prix unitaire 2023 hors éco taxe | Eco taxe 2023 | Prix unitaire 2023 avec Eco taxe | PRIX TOTAL 2023 HT après hausses SANS éco taxe |
| 1-1-a | Armoire rideaux H1980xL1200 | 195.302 | MOBEL P244 | 15 | 302,50 | 9,81 | 312,31 | 4 537,50 € | 15,00% | 2,00% | 332,75 | 9,81 | 342,56 | 5 138,40 € |
| 1-1-b | Armoire rideaux H1980xL1000 | 195.312 | MOBEL P244 | 5 | 302,50 | 8,52 | 311,02 | 1 512,50 € | 15,00% | 2,00% | 308,55 | 8,52 | 317,07 | 1 585,35 € |
| 1-1-c | Armoire rideaux H690xL800 | 195.329 | MOBEL P259 | 5 | 193,60 | 3,43 | 187,03 | 968,00 € | 15,00% | 2,00% | 197,47 | 3,43 | 200,90 | 1 004,51 € |
| 1-1-d | Armoire rideaux H1050xL1000 | 195.317 | MOBEL P246 | 2 | 217,80 | 5,11 | 222,91 | 435,60 € | 15,00% | 2,00% | 222,16 | 5,11 | 227,27 | 454,53 € |
| 1-1-e | Armoire rideaux H1050xL1200 | 195.307 | MOBEL P245 | 10 | 217,80 | 5,69 | 223,49 | 2 178,00 € | 15,00% | 2,00% | 239,58 | 5,69 | 245,27 | 2 452,70 € |
| 1-2 | Kit 2/3 penderie - séparation verticale - tablette penderie - 3 tablettes | 195.332 | MOBEL P249 | 5 | 84,70 | 1,00 | 85,70 | 423,50 € | 15,00% | 2,00% | 86,39 | 1,00 | 87,39 | 436,97 € |
| 1-3-b | Armoire classeurs à tiroirs 2 colonnes H1890xL630 | ASP 22 | CLEN | 3 | 527,34 | 1,74 | 529,08 | 1 582,02 € | 6,90% | 5,00% | 537,89 | 1,74 | 539,63 | 1 618,88 € |
| 1-3-c | Armoire classeurs à tiroirs 3 colonnes H1890xL930 | ASP 33 | CLEN | 3 | 676,37 | 2,38 | 678,75 | 2 029,11 € | 6,90% | 5,00% | 689,90 | 2,38 | 692,28 | 2 076,83 € |
| 1-3-d | Armoire classeurs à tiroirs 2 colonnes H1350xL630 | BSP 22 | CLEN | 3 | 401,24 | 1,28 | 402,52 | 1 203,72 € | 6,90% | 5,00% | 409,26 | 1,28 | 410,54 | 1 231,63 € |
| 1-3-e | Armoire classeurs à tiroirs 3 colonnes H1350xL930 | BSP 33 | CLEN | 3 | 504,41 | 1,68 | 506,09 | 1 513,23 € | 6,90% | 5,00% | 514,50 | 1,68 | 516,18 | 1 548,53 € |
| 1-3-f | Armoire classeurs à tiroirs 2 colonnes H990xL630 | CSP 22 | CLEN | 3 | 366,84 | 1,02 | 367,86 | 1 100,52 € | 6,90% | 5,00% | 392,52 | 1,02 | 393,54 | 1 180,62 € |
| 1-3-g | Armoire classeurs à tiroirs 3 colonnes H990xL930 | CSP 33 | CLEN | 3 | 447,09 | 1,33 | 448,42 | 1 341,27 € | 6,90% | 5,00% | 478,39 | 1,33 | 479,72 | 1 439,15 € |
| 1-3-h | Tiroirs pour armoire classeurs H:30 | TP3 | CLEN | 200 | 4,76 | 0,04 | 4,80 | 952,00 € | 6,90% | 5,00% | 4,86 | 0,04 | 4,90 | 979,04 € |
| 1-3-i | Tiroirs pour armoire classeurs H:60 | TP6 | CLEN | 100 | 5,56 | 0,06 | 5,62 | 556,00 € | 6,90% | 5,00% | 5,69 | 0,06 | 5,95 | 595,36 € |
| 1-3-j | Tiroirs pour armoire classeurs H:90 | TP9 | CLEN | 50 | 7,45 | 0,07 | 7,52 | 372,50 € | 6,90% | 5,00% | 7,60 | 0,07 | 7,67 | 383,45 € |
| 1-4 | Armoire métallique double porte battante DIM. 195 H x 120 L | MB 20 | VINCO | 5 | 365,86 | 4,42 | 390,28 | 1 929,30 € | 10,00% | 3,00% | 393,58 | 4,42 | 398,00 | 1 989,99 € |
| 1-5-a | Classeur 2 tiroirs pour DS H700 | CDS2T | VINCO | 2 | 212,06 | 1,46 | 213,52 | 424,12 € | 10,00% | 3,00% | 216,30 | 1,46 | 217,76 | 435,52 € |
| 1-5-b | Classeur 3 tiroirs pour DS H1010 | CDS3T | VINCO | 2 | 235,83 | 1,92 | 237,75 | 471,66 € | 10,00% | 3,00% | 240,55 | 1,92 | 242,47 | 484,93 € |
| 1-6-a | Crédence 3 tiroirs pour DS H1000xL800xP470 | 365.293 | MOBEL P234 | 2 | 330,17 | 6,24 | 336,41 | 660,34 € | 8,00% | 2,00% | 336,77 | 6,24 | 343,01 | 686,03 € |
| 1-6-b | Crédence 3 tiroirs pour DS H1000xL1200xP470 | 365.277 | MOBEL P253 | 2 | 375,71 | 8,58 | 384,27 | 751,42 € | 8,00% | 2,00% | 383,22 | 8,58 | 391,78 | 783,57 € |
| 1-7-a | Bureau plan droit L800xP800 | 601.206 | MOBEL P105 | 2 | 145,31 | 3,90 | 149,21 | 290,62 € | 8,00% | 2,00% | 148,22 | 3,90 | 152,12 | 304,23 € |
| 1-7-b | Bureau plan droit L1200xP800 | 601.204 | MOBEL P115 | 5 | 156,49 | 4,87 | 161,36 | 782,45 € | 8,00% | 2,00% | 159,62 | 4,87 | 164,49 | 822,45 € |
| 1-7-c | Bureau plan droit L1400xP800 | 601.203 | MOBEL P115 | 5 | 167,67 | 5,35 | 173,02 | 835,35 € | 8,00% | 2,00% | 181,08 | 5,35 | 186,43 | 932,17 € |
| 1-7-d | Bureau plan droit L1600xP800 | 601.202 | MOBEL P92 | 5 | 173,26 | 5,79 | 179,05 | 866,30 € | 8,00% | 2,00% | 187,12 | 5,79 | 192,91 | 964,55 € |
| 1-7-e | Bureau plan droit L1800xP800 | 601.201 | MOBEL P105 | 10 | 178,85 | 6,36 | 185,21 | 1 788,50 € | 8,00% | 2,00% | 193,16 | 6,36 | 199,52 | 1 995,18 € |
| 1-7-f | Bureau plan compact 90° L1800/1200 x P800/600 | 601.220 | MOBEL P94 | 15 | 223,56 | 7,02 | 230,58 | 3 353,40 € | 8,00% | 2,00% | 241,44 | 7,02 | 248,46 | 3 726,97 € |
| 1-7-g | Bureau plan compact 90° L1600/1200 x P800/600 | 601.222 | MOBEL P95 | 5 | 212,38 | 6,62 | 219,00 | 1 061,90 € | 8,00% | 2,00% | 229,37 | 6,62 | 235,99 | 1 179,95 € |
| 1-7-h | Bureau extension convivialité diam 1000 | 601.334 | MOBEL P116 | 5 | 122,96 | 3,42 | 126,38 | 614,80 € | 8,00% | 2,00% | 132,80 | 3,42 | 136,22 | 681,08 € |

| BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (Eléments contractuels) 25022 AVEC ECO TAXE 2023 | | | | QUANTITATIF ESTIMATIF (éléments non contractuels) | PRIX HT 2022 | | | | PRIX HT 2023 | | | | | |
|--|--|------------|-------------------|---|----------------------------------|---------------|----------------------------------|--|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------------|---------------|----------------------------------|--|
| N° | INTITULE | REFERENC E | PAGE DU CATALOGUE | QUANTITE ESTIMEE SUR 1 AN | Prix unitaire 2022 après hausses | Eco taxe 2022 | Prix unitaire 2022 avec Eco taxe | PRIX TOTAL HT 2022 après hausses SANS éco taxe | Hausse fournisseurs 06/2022 | Hausse fournisseurs 01/2023 | Prix unitaire 2023 hors éco taxe | Eco taxe 2023 | Prix unitaire 2023 avec Eco taxe | PRIX TOTAL 2023 HT après hausses SANS éco taxe |
| 1-7-i | Table ronde de réunion diam 1200 | 601.120 | MOBEL P101 | 5 | 182,16 | 4,50 | 186,66 | 910,80 € | 8,00% | 2,00% | 196,73 | 4,50 | 201,23 | 1 006,16 € |
| 1-8-a | Caisson hauteur de bureau 2 tiroirs DS P600 - Méla miné | 402.365 | MOBEL P237 | 2 | 176,47 | 6,23 | 182,70 | 352,94 € | 8,00% | 2,00% | 188,82 | 6,23 | 195,05 | 390,11 € |
| 1-8-b | Caisson hauteur de bureau 3 tiroirs dont 1 DS P600 - Méla miné | 402.364 | MOBEL P237 | 10 | 182,16 | 6,23 | 188,39 | 1 821,60 € | 8,00% | 2,00% | 196,73 | 6,23 | 202,96 | 2 029,63 € |
| 1-8-c | Caisson hauteur de bureau 4 tiroirs P600 - Méla miné | 402.363 | MOBEL P234 | 3 | 187,85 | 6,23 | 194,08 | 563,55 € | 8,00% | 2,00% | 199,12 | 6,23 | 205,35 | 616,05 € |
| 1-8-d | Caisson hauteur de bureau 2 tiroirs DS P800 - Méla miné | 402.406 | MOBEL P241 | 5 | 222,01 | 6,82 | 228,83 | 1 110,05 € | 8,00% | 2,00% | 235,33 | 6,82 | 242,15 | 1 210,75 € |
| 1-8-e | Caisson hauteur de bureau 3 tiroirs dont 1 DS P800 - Méla miné | 402.405 | MOBEL P241 | 5 | 227,70 | 6,82 | 234,52 | 1 138,50 € | 8,00% | 2,00% | 241,36 | 6,82 | 248,18 | 1 240,91 € |
| 1-8-f | Caisson hauteur de bureau 4 tiroirs P800 - Méla miné | 402.404 | MOBEL P241 | 5 | 233,39 | 6,82 | 240,21 | 1 166,95 € | 8,00% | 2,00% | 247,39 | 6,82 | 254,21 | 1 271,07 € |
| 1-9-a | Caisson mobile 2 tiroirs dont 1 DS - Méla miné | 402.327 | MOBEL P108 | 2 | 125,24 | 4,38 | 129,62 | 250,48 € | 8,00% | 2,00% | 135,26 | 4,38 | 139,64 | 279,28 € |
| 1-9-b | Caisson mobile 3 tiroirs - Méla miné | 402.326 | MOBEL P236 | 5 | 125,24 | 4,38 | 129,62 | 626,20 € | 8,00% | 2,00% | 135,26 | 4,38 | 139,64 | 698,20 € |
| 1-9-c | Caisson mobile 3 tiroirs - métallique | 402.036 | MOBEL P255 | 5 | 148,01 | 0,74 | 148,75 | 740,05 € | 8,00% | 2,00% | 158,37 | 0,74 | 159,11 | 795,55 € |
| 1-10 | Chaise empilable coque plastique | 3640 | SITEK ELENA | 20 | 27,72 | 0,48 | 28,20 | 554,40 € | | 5,00% | 29,11 | 0,48 | 29,59 | 591,80 € |
| 1-11 | Chaise restauration collective luge inversée | COL5039 | Lafa IZOACIER | 30 | 52,99 | 0,44 | 53,43 | 1 589,70 € | 5,00% | 8,00% | 54,58 | 0,44 | 55,02 | 1 650,59 € |
| 1-12 | Chaise visiteur tissu 4 pieds | 3011 | SITEK CLAUDIA | 20 | 33,74 | 0,78 | 34,52 | 674,80 € | | 5,00% | 35,43 | 0,78 | 36,21 | 724,20 € |
| 1-13 | chaise pliante tissu ou simil - accotoir avec tablette - écritoire rotatif | 3300 | SITEK JODY | 10 | 92,47 | 0,67 | 93,14 | 924,70 € | | 5,00% | 92,47 | 0,67 | 93,14 | 931,40 € |
| 1-14-a | chaise poutre métal 2 places assises avec tablette | 66.641 | MOBEL MARCC | 3 | 193,55 | 3,31 | 196,86 | 590,55 € | 10,00% | 2,00% | 197,42 | 3,31 | 200,73 | 602,19 € |
| 1-14-b | chaise poutre métal 3 places assises | 66.641 | MOBEL MARCC | 3 | 204,93 | 2,98 | 207,91 | 614,79 € | 10,00% | 2,00% | 209,03 | 2,98 | 212,01 | 636,03 € |
| 1-15-a | tabouret haut en polypropylene | COL4058 | Lafa PAD | 5 | 97,34 | 0,91 | 98,25 | 486,70 € | 5,00% | 8,00% | 99,29 | 0,91 | 100,20 | 500,98 € |
| 1-15-b | tabouret haut en bois | COL5658 | Lafa SAX | 5 | 81,11 | 0,80 | 81,91 | 405,55 € | 5,00% | 8,00% | 82,73 | 0,80 | 83,53 | 417,66 € |
| 1-16-a | Fauteuil de travail : synchrone - haut dossier avec tèteière | WM0715 | SOKOA WIMAX | 10 | 273,00 | 3,18 | 276,18 | 2 730,00 € | 3,00% | 5,00% | 294,84 | 3,18 | 298,02 | 2 980,20 € |
| 1-16-b | Fauteuil de travail : synchrone - haut dossier sans tèteière | WM0615 | SOKOA WIMAX | 5 | 262,50 | 3,03 | 265,53 | 1 312,50 € | 3,00% | 5,00% | 283,50 | 3,03 | 286,53 | 1 432,65 € |
| 1-16-c | Fauteuil de travail : synchrone - moyen dossier | WM0515 | SOKOA WIMAX | 15 | 252,00 | 2,98 | 254,98 | 3 780,00 € | 3,00% | 5,00% | 272,16 | 2,98 | 275,14 | 4 127,10 € |
| 1-17-a | Table 4 pieds L1200xP600 | 48.104 | MOBEL P175 | 10 | 89,27 | 1,99 | 91,26 | 892,70 € | 8,00% | 2,00% | 94,63 | 1,99 | 96,62 | 966,16 € |
| 1-17-b | Table 4 pieds L1400xP700 | 48.008 | MOBEL P178 | 30 | 101,17 | 2,69 | 103,86 | 3 035,10 € | 8,00% | 2,00% | 109,26 | 2,69 | 111,95 | 3 358,61 € |
| 1-17-c | Table 4 pieds L1600xP800 | 48.002 | MOBEL P179 | 10 | 130,93 | 3,25 | 134,18 | 1 309,30 € | 8,00% | 2,00% | 138,79 | 3,25 | 142,04 | 1 420,36 € |
| 1-18 | Table pliante éco L1600xP800 | 9530 | SITEK LIGHT | 10 | 70,43 | 1,96 | 72,39 | 704,30 € | | 4,00% | 73,25 | 1,96 | 75,21 | 752,07 € |
| 1-19-a | Table restauration collective L800xP800 | RM.88S | Lafa | 5 | 112,89 | 2,17 | 115,06 | 564,45 € | 5,00% | 8,00% | 119,66 | 2,17 | 121,83 | 609,17 € |
| 1-19-b | Table restauration collective L1200xP800 | RM.128S | Lafa | 10 | 123,01 | 2,73 | 125,74 | 1 230,10 € | 5,00% | 8,00% | 130,39 | 2,73 | 133,12 | 1 331,21 € |
| 1-19-c | Table restauration collective L1400xP800 | RM.148S | Lafa | 10 | 135,47 | 3,15 | 138,62 | 1 354,70 € | 5,00% | 8,00% | 143,60 | 3,15 | 146,75 | 1 467,48 € |
| 1-19-d | Table restauration collective L1600xP800 | RM.168S | Lafa | 5 | 158,05 | 3,25 | 161,30 | 790,25 € | 5,00% | 8,00% | 170,69 | 3,25 | 173,94 | 869,72 € |
| 1-19-e | Table restauration collective L1800xP800 | RM.188S | Lafa | 5 | 180,62 | 3,54 | 184,16 | 903,10 € | 5,00% | 8,00% | 191,46 | 3,54 | 195,00 | 974,99 € |
| 1-19-f | Table restauration collective ronde diam 1200 | RM.120S | Lafa | 3 | 169,34 | 3,51 | 172,85 | 508,02 € | 5,00% | 8,00% | 189,66 | 3,51 | 193,17 | 579,51 € |
| 1-20-a | Table Mange-debout H 106 cm - plateau méla miné - piètement rond | TMD60M | Lafa | 5 | 180,62 | 4,55 | 185,17 | 903,10 € | 5,00% | 8,00% | 187,84 | 4,55 | 192,39 | 961,97 € |
| 1-20-b | Table Mange-debout H 106 cm - plateau verre - piètement rond | TMD60V | Lafa | 5 | 203,20 | 4,25 | 207,45 | 1 016,00 € | 5,00% | 8,00% | 211,33 | 4,25 | 215,58 | 1 077,89 € |
| 1-21 | Meuble audio-visuel dim. H60 x L80 x P.53 | 365.149 | MOBEL P235 | 10 | 201,20 | 6,53 | 206,73 | 2 012,00 € | 8,00% | 2,00% | 205,22 | 5,53 | 210,75 | 2 107,54 € |
| 1-22-a | Console murale à panneaux pivotants 190 x 60 | 8200075 | VANERUM | 5 | 46,39 | 3,30 | 49,69 | 231,95 € | 4,00% | 5,00% | 48,25 | 3,30 | 51,55 | 257,73 € |
| 1-22-b | Console murale à panneaux pivotants 190 x 90 | 8200076 | VANERUM | 5 | 69,71 | 4,74 | 74,45 | 348,55 € | 4,00% | 5,00% | 72,50 | 4,74 | 77,24 | 386,19 € |
| 1-23 | Panneaux pivotants liège ou magnétiques L 90 x H 90 - 1 PANNEAU | 6200602 | VANERUM | 10 | 53,19 | 0,60 | 53,79 | 531,90 € | 4,00% | 5,00% | 55,32 | 0,60 | 55,92 | 559,18 € |
| 1-24 | Vitrines murales d'intérieur avec portes coulissantes en verre avec serrure format 6 feuilles | 7500300 | VANERUM | 5 | 174,90 | 1,28 | 176,18 | 874,50 € | 4,00% | 5,00% | 181,90 | 1,28 | 183,18 | 915,88 € |
| 1-24 | Vitrines murales d'intérieur avec portes coulissantes en verre avec serrure format 18 feuilles | 7500305 | VANERUM | 5 | 255,12 | 3,52 | 258,64 | 1 275,60 € | 4,00% | 5,00% | 278,08 | 3,52 | 281,60 | 1 408,00 € |
| 1-24 | Vitrines murales d'intérieur avec portes coulissantes en verre avec serrure format 24 feuilles | 7500307 | VANERUM | 5 | 371,76 | 4,48 | 376,24 | 1 858,80 € | 4,00% | 5,00% | 405,22 | 4,48 | 409,70 | 2 048,49 € |

| BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (Eléments contractuels) 25022 AVEC ECO TAXE 2023 | | | | QUANTITATIF ESTIMATIF (éléments non contractuels) | PRIX HT 2022 | | | | PRIX HT 2023 | | | | | |
|--|---|----------------------|-------------------|---|----------------------------------|---------------|----------------------------------|--|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------------|---------------|----------------------------------|--|
| N° | INTITULE | REFERENC E | PAGE du CATALOGUE | QUANTITE ESTIMEE SUR 1 AN | Prix unitaire 2022 après hausses | Eco taxe 2022 | Prix unitaire 2022 avec Eco taxe | PRIX TOTAL HT 2022 après hausses SANS éco taxe | Hausse fournisseurs 06/2022 | Hausse fournisseurs 01/2023 | Prix unitaire 2023 hors éco taxe | Eco taxe 2023 | Prix unitaire 2023 avec Eco taxe | PRIX TOTAL 2023 HT après hausses SANS éco taxe |
| 1-25-a | Ecrans muraux manuels 1500 x 1500 | 8700012 | VANERUM | 2 | 140,30 | 0,00 | 140,30 | 280,60 € | 4,00% | 5,00% | 144,51 | 0,00 | 144,51 | 289,02 € |
| 1-25-b | Ecrans muraux manuels 1800 x 1800 | 8700013 | VANERUM | 2 | 156,41 | 0,00 | 156,41 | 312,82 € | 4,00% | 5,00% | 161,10 | 0,00 | 161,10 | 322,20 € |
| 1-25-c | Ecrans muraux électriques avec télécommande 2400 x 1800 | LPHA 241 | VANERUM | 2 | 396,00 | 0,00 | 396,00 | 792,00 € | 4,00% | 5,00% | 407,88 | 0,00 | 407,88 | 815,76 € |
| 1-25-d | Ecrans muraux électriques avec télécommande 2400 x 2400 | LPHA 242 | VANERUM | 2 | 462,00 | 0,00 | 462,00 | 924,00 € | 4,00% | 5,00% | 475,86 | 0,00 | 475,86 | 951,72 € |
| 1-26-a | Triptyque blanc magnétique Dim. H1200 X L1800 + 2 x 900l x 1200 | 32003173 2200808x | VANERUM | 5 | 483,49 | 7,41 | 490,90 | 2 417,45 € | 4,00% | 5,00% | 527,00 | 7,41 | 534,41 | 2 672,07 € |
| 1-26-b | Tableau Blanc magnétique Dim. H900 x l1200 | 5600701 | VANERUM | 10 | 127,56 | 1,47 | 129,03 | 1 275,60 € | 4,00% | 5,00% | 139,04 | 1,47 | 140,51 | 1 405,10 € |
| 1-26-c | Tableau Blanc magnétique Dim. H1000 x l1500 | 5600703 | VANERUM | 5 | 173,79 | 1,96 | 175,75 | 868,95 € | 4,00% | 5,00% | 177,27 | 1,96 | 179,23 | 896,13 € |
| 1-26-d | Tableau Blanc magnétique Dim. H1000 x l2000 | 5600708 | VANERUM | 2 | 197,32 | 2,66 | 199,98 | 394,64 € | 4,00% | 5,00% | 201,27 | 2,66 | 203,93 | 407,85 € |
| 1-26-e | Tableau Blanc magnétique Dim. H1200 x l3000 | 5600712 | VANERUM | 2 | 395,00 | 5,46 | 400,46 | 790,00 € | 4,00% | 5,00% | 402,90 | 5,46 | 408,36 | 816,72 € |
| 1-27-a | Rayonnages Archives - Dossiers Suspendus - platelage bois 6 étagères avec croisillons - dim. L1000 x Ht 2000 x "P360 Echelles (2) latérales comprises | 5213DS | RDF EVORACKS | 5 | 183,00 | 0,00 | 183,00 | 915,00 € | | 3,00% | 183,00 | 0,00 | 183,00 | 915,00 € |
| 1-27-b | Rayonnages Archives - Dossiers suspendus platelage bois 6 étagères avec croisillons - dim. L1250 x Ht 2000 x "P360 Echelles (2) latérales comprises | 5223DS | RDF EVORACKS | 5 | 195,20 | 0,00 | 195,20 | 976,00 € | | 3,00% | 195,20 | 0,00 | 195,20 | 976,00 € |
| 1-27-c | Rayonnages Semi-lourds - platelage métal 6 étagères avec croisillons - dim. L1250 x Ht 2000 x "P400 Echelles (2) latérales comprises | 624D | RDF EVORACKS | 5 | 219,60 | 0,00 | 219,60 | 1 098,00 € | | 3,00% | 219,60 | 0,00 | 219,60 | 1 098,00 € |
| 1-27-c | Rayonnages lourds - platelage métal - longerons et traverses 6 étagères - dim. L1250 x Ht 2000 x "P500 Echelles (2) latérales comprises | 625D | RDF EVORACKS | 5 | 244,00 | 0,00 | 244,00 | 1 220,00 € | | 3,00% | 244,00 | 0,00 | 244,00 | 1 220,00 € |
| RABAIS SUR CATALOGUE (en %) :MOBEL 40%..... | | | | | | | | 89 483,02 € | | | | | | 96 082,83 € |
| RABAIS SUR CATALOGUE (en %) ...SOKOA 40%..... | | | | | | | | 17 896,60 € | | | | | | 19 216,57 € |
| RABAIS SUR CATALOGUE (en %) :VANERUM 40%..... | | | | | | | | 107 379,62 € | | | | | | 115 299,39 € |
| RABAIS SUR CATALOGUES (en %) : ...LAFA , LNR et CLEN 40% | | | | | | | | | | | | | | |

L'attention de l'Entreprise est attirée sur le fait que ces prix sont révisables (cf. CCAP)
Les quantités indiquées sur ce tableau, bien que proches de la réalité, sont données à titre indicatif (colonnes "quantitatif estimatif" sur la base de l'analyse des achats programmés
Ce quantitatif estimatif ne constitue pas un engagement de commande. Sa fonction est de déterminer le prix de l'offre au moment du jugement des offres et, ultérieurement, le prix du marché au moment des révisions de prix.

| | |
|----------------------------------|-------|
| Hausse finale par rapport à 2022 | 7,38% |
|----------------------------------|-------|

| BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (Eléments contractuels) 25022 AVEC ECO TAXE 2023 | | | | QUANTITATIF ESTIMATIF (éléments non contractuels) | PRIX HT 2022 | | | | PRIX HT 2023 | | | | | |
|--|----------|------------|-------------------|---|----------------------------------|---------------|----------------------------------|--|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------------|---------------|----------------------------------|--|
| N° | INTITULE | REFERENC E | PAGE du CATALOGUE | QUANTITE ESTIMEE SUR 1 AN | Prix unitaire 2022 après hausses | Eco taxe 2022 | Prix unitaire 2022 avec Eco taxe | PRIX TOTAL HT 2022 après hausses SANS éco taxe | Hausse fournisseurs 05/2022 | Hausse fournisseurs 01/2023 | Prix unitaire 2023 hors éco taxe | Eco taxe 2023 | Prix unitaire 2023 avec Eco taxe | PRIX TOTAL 2023 HT après hausses SANS éco taxe |

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

ACCORD-CADRE N° 2020-15

MARCHE N° 2020-74

FOURNITURE DE MOBILIER DE BUREAU

AVENANT N° 4

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

Esplanade de l'Armée d'Afrique – BP 60070

84005 AVIGNON CEDEX 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

STE V3P AMENAGER SON BUREAU

2815 La Venue de Pernes

84380 MAZAN

SIRET : 438 222 267 00025

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

FOURNITURE DE MOBILIER DE BUREAU POUR LE SDIS DE VAUCLUSE 2021/2024

■ Date de la notification du marché public : 4 janvier 2021

■ Durée d'exécution du marché public : 12 mois reconductible 3 fois

■ Montant initial du marché public : sans minimum ni maximum

D - Objet de l'avenant.

(Détailier toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

■ Rappel de l'avenant n° 1

Un avenant n° 1, notifié le 25 juin 2021, a accordé une hausse exceptionnelle des prix de 5 % jusqu'au 31/12/2021 en raison de la forte hausse des coûts des matières premières liées à la crise sanitaire de COVID-19, dérogeant à l'article 7.3 du CCAP qui stipule que les prix sont figés pour l'année 2021.

■ Rappel de l'avenant n° 2

Un avenant n° 2, notifié le 23 février 2022, a entériné la première augmentation des prix pour les mêmes motifs.

■ Rappel de l'avenant n° 3

Un avenant n° 3, notifié le 8 avril 2022, a accordé une hausse exceptionnelle des prix de 14,2 % en raison de nouvelles hausses de prix avec pour conséquences un impact majeur sur les prix des produits contenant en particulier du bois et du métal, dérogeant à la clause butoir prévue à l'article 7.3 du CCAP qui limite l'augmentation annuelle de la révision des prix à 1 %.

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Article 7.3 du CCAP – Variation des prix

Le présent avenant n° 4 a pour objet la prise en compte de nouvelles hausses des prix du marché, liées à l'inflation importante qui fait suite aux crises actuelles.

Aussi, afin de maintenir l'équilibre économique de ce marché, le présent avenant n° 4 vient déroger exceptionnellement à la clause butoir prévue à l'article 7.3 du CCAP qui prévoit une révision annuelle limitée à un maximum de 1% l'an du montant total du bordereau des prix. Le montant total initial du Détail Quantitatif Estimatif qui s'élevait à 78 245,00 € HT par an sera ainsi porté à 96 082,83 € HT, soit une augmentation de 22,80 % (augmentation de 7,38 % par rapport à l'avenant n° 3 de 2022).

Conformément aux articles 1.5 du CCAP et R 2194-5 du Code de la Commande Publique, cette modification est rendue nécessaire par des circonstances imprévues.

Le SDIS de Vaucluse accepte une révision des prix du marché initial de 22,80 % à compter de la notification du présent avenant n° 4.

Cf. Nouveau BPU/DQE joint en annexe.

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant : 22,80 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :



E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Avignon, le

Signature

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours
de Vaucluse,

Thierry LAGNEAU

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et autorise la passation de l'avenant n°4 au marché n° 2020-74 (accord-cadre n° 2020-15) relatif à la fourniture de mobilier de bureau.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU





SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 2 MARS 2023

.....

DELIBERATION 27/2023

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 2 Mars 2023 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT
Monsieur Jean-François LOVISOLO

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY
Monsieur Roger ROSSIN

Membre suppléant avec voix délibérative :

Madame Brigitte MACHARD

AVAIT DONNE POUVOIR :

Monsieur Bruno VALLE à Monsieur Thierry LAGNEAU

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Colonel Jérôme SOTTY, Directeur Adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Vaucluse
- Lieutenant Yves LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse
- Lieutenant Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Madame Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
- Monsieur Vincent NATUREL, Directeur de cabinet de Madame la Préfète de Vaucluse
- Madame Françoise DEMONT, Payeuse Départementale de Vaucluse

Etaient excusés :

Mesdames Suzanne BOUCHET, Christine LANTHELME, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Jean-Marc BRABANT, Patrick MERLE, Max RASPAIL, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 2 MARS 2023

RAPPORT N° 2023-27

REMISE GRACIEUSE DE DETTES POUR TROP-PERÇU DE TRAITEMENT

Madame Vanessa NABONNE, sapeur-pompier volontaire au centre de secours des Dentelles, a conclu avec le SDIS de Vaucluse un contrat adulte relais (contrat de droit privé attribué selon des critères sociaux définis par la réglementation), pour la période du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2023 inclus.

En raison de son état de santé, l'intéressée a été placée en arrêt de travail du 8 mars 2022 au 10 juillet 2022 par des arrêts de travail successifs.

La reprise de son activité professionnelle a été effective à compter du 11 juillet 2022.

Par correspondance du 12 juillet 2022, Madame NABONNE a exposé au SDIS ses difficultés financières, aggravées notamment par des dépenses de transport excessives au regard de la distance éloignée de son lieu de travail et a présenté sa démission à compter du 1er août 2022.

En raison de ces nombreux arrêts et des décalages calendaires entre le traitement de la paie et la réception des arrêts de travail, un trop perçu a été généré.

Aussi, afin d'épurer une partie de sa dette, Madame NABONNE a accepté de ne pas être rémunérée pour la période du 11 au 31 juillet 2022.

Malgré cette mesure et compte tenu de l'ensemble de ses arrêts, l'agent reste redevable au terme de son contrat d'une somme de 1 428,69 €.

Au vu de ces éléments, de la situation économique et sociale de l'intéressée et de la régularisation partielle effectuée, il vous est proposé de procéder à une remise gracieuse de la dette de Madame NABONNE et ainsi annuler le titre de recette correspondant.

Je vous serai obligé de bien vouloir délibérer pour :

- Accorder à Madame Vanessa NABONNE une remise gracieuse des sommes restant dues au titre des retenues sur salaire liées à ses arrêts maladie, soit la somme de 1428,69 €.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et autorise la remise gracieuse de dettes pour trop-perçu de traitement, soit un montant de **1 428.69 €**.

Il approuve l'annulation du titre de recette correspondant qui porte le numéro 2023-108.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

